

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Conférence permanente extraordinaire

Région Nord - Pas-de-Calais

Séance du mercredi 5 novembre 2008

* * *

(La séance est ouverte à 14 heures 43, sous la présidence de M. Pierre de SAINTIGNON.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de démarrer notre séance de conférence permanente du SRDE, dont le caractère est exceptionnel, mais je vous le dis d'emblée : « sans dramatisation ». En effet, je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut ramener le calme dans cette période très perturbée, car il y a trop d'agitation publique autour de la crise financière qui inévitablement, deviendra une crise économique.

Je ne veux pas convaincre par anticipation tous ceux qui ne l'étaient pas encore, que nous sommes effectivement entrés dans une crise, mais si nous sommes là un mois avant la date prévue, c'est parce que nous avons la volonté d'organiser ce qui relève de notre responsabilité au plan local, pour le faire bien de façon dynamique, en étant disponibles pour aider le mieux possible. En revanche, il ne s'agit pas d'en rajouter sur la situation actuelle, certes préoccupante, et qui d'ailleurs nous préoccupe dans un certain nombre

de secteurs d'activité, mais que nous ne devons pas dramatiser en ce qui nous concerne.

Je suis naturellement entouré de tous ceux qui constituent la base informelle du SRDE. Vous ne connaissez peut-être pas encore très bien M. Pierre STUSSI, le nouveau secrétaire général pour les affaires régionales, qui est arrivé récemment auprès du préfet de région, M. Jean-Michel BÉRARD que je salue chaleureusement, et qui s'exprimera dans quelques instants. Je salue avec autant de plaisir M. Léonce Michel DEPREZ, président de la CRCI Nord-Pas-de-Calais, et M. Alain GRISSET, président de la Chambre des métiers du Nord.

M. Jean-Pierre CORBISEZ, vice-président en charge de l'économie, représente le Conseil général du Pas-de-Calais. M. Marc DESJARDINS, directeur régional, représente la Caisse des dépôts et consignations. M. Jean-Claude GENTINA représente le Conseil économique et social régional. M. Jaouad ZEMMOURI, chef d'entreprise de la société Osyris, représente à lui tout seul à la fois la recherche, l'entreprise, l'industrie, le développement et l'innovation. Il a d'ailleurs reçu hier un beau prix dans le cadre d'une séance réunissant un certain nombre d'acteurs économiques.

Mme Lucette VANLAECK représente le Conseil général du Nord, et en particulier son 1^{er} vice-président, M. Patrick KANNER, qui ne peut être présent parmi nous aujourd'hui. M. Alain BRUNEEL, conseiller régional, est le président de la commission des affaires économiques de la Région. Enfin, M. Frédéric ROUSSEL est un notaire très connu, membre de notre groupe informel.

Excusez-moi d'avoir un peu écorché les noms des uns des autres.

Nous avons souhaité cette rencontre rapide pour vous exposer les dispositions que nous avons prises les uns et les autres, en fonction de nos

responsabilités, de façon à mener un court débat entre nous non seulement sur la situation actuelle, mais surtout sur les dispositions que nous prenons pour nous mettre en ordre de marche à partir des outils du Schéma régional de développement économique.

En ce qui concerne notre ordre du jour, après un court exposé de M. Olivier LOCQUET, secrétaire de la Banque de France, sur la situation économique régionale – je pense qu’il est utile d’avoir en tête les différents paramètres –, nous présenterons avec M. STUSSI l’action à la fois de l’État et de la Région dans ce domaine, et avant d’entamer un débat entre nous, nous demanderons à ceux qui sont engagés dans ce sujet de présenter leurs dispositifs. Je pense notamment à M. François-Xavier WILLOT, au titre d’OSEO, ou à M. Marc DESJARDINS, au titre de la CDC, qui jouent un rôle clé dans cette période, à nos côtés. Nous écouterons également M. Léonce Michel DEPREZ, président de la CRCI, M. Alain GRISET, au titre de la CRCMA et enfin, M. Yves DUCROCQ au titre de l’innovation en Nord-Pas-de-Calais.

Ce bref tour d’horizon synthétique a pour objectif de vous donner le panorama des perspectives dans la situation actuelle, et je vous proposerai ensuite un échange, pour ouvrir peut-être à la fin un débat sur un certain nombre de pistes, notamment sur les champs de l’emploi et de la formation pour lesquels nous pourrions être amenés à prendre rapidement des initiatives.

1. Présentation de la situation économique du Nord – Pas de Calais

M. LOCQUET.- Je vous propose de faire un petit point sur la conjoncture économique régionale, du point de vue de la Banque de France. Nous avons observé que l’industrie régionale a fait état d’un ralentissement

dès le printemps, bien avant l'éclatement effectif de cette crise financière début octobre. En août, la production industrielle marquait un repli qui s'est poursuivi au mois de septembre, et bien évidemment, la région ne fait pas exception par rapport à ce qui est observé au niveau national, comme vous pourrez le constater au cours de la présentation.

En termes d'évolution de la production au cours des derniers mois, nous constatons très nettement que depuis le printemps, la production est en effritement, avec une projection à la baisse à partir d'octobre 2008, le point ayant été fait dans les tout premiers jours d'octobre, en pleine crise financière.

En termes d'évolution de la production industrielle au niveau national, la tendance est similaire et les prévisions sont orientées à la baisse, à travers deux éléments significatifs :

- La situation des carnets de commande s'est fortement dégradée en septembre et reste très difficile, mais nous avons remarqué cette érosion à partir du printemps 2008, bien avant l'éclatement de la crise financière.
- Les stocks de produits finis sont excessivement élevés. En 2008, les courbes s'inversent : alors que dans la période 2006/2007, nous avions des carnets de commande supérieurs aux stocks, ce qui traduisait une situation économique relativement florissante, nous constatons actuellement un réel effondrement des carnets de commande.

Les capacités de production sont de plus en plus importantes, mais finalement, les outils industriels sont relativement peu utilisés, ce qui amène au niveau du point le plus bas depuis quatre ans. En septembre 2008, le taux

d'utilisation des capacités de production est très faible puisqu'il se situe aux alentours de 75 ou 76 %.

La demande a faibli fortement, et le mois de septembre a notamment marqué un arrêt brutal dans l'enregistrement des commandes. Lors de nos enquêtes, au début du mois d'octobre, certains chefs d'entreprise nous ont signalé que le téléphone ne sonnait plus. En termes d'évolution des commandes par rapport aux mois précédents, le dernier pictogramme est fortement marqué à la baisse.

En matière de prévisions, nous restons orientés à la baisse, au début du mois d'octobre. Pour la première fois depuis quatre ans, nos chefs d'entreprise envisagent des perspectives de production orientées à la baisse, dans la mesure où effectivement, l'absence de visibilité est relativement importante. L'orientation de la production pour le mois d'octobre et les mois suivants est à la baisse.

Dans les services marchands, nous constatons également une détérioration de l'activité en septembre, et un recul de la demande globale, principalement dans le transport routier et le travail temporaire pour lequel le marché régional est à la baisse depuis quasiment six mois.

En ce qui concerne la tendance que nous sommes en train d'analyser pour le mois d'octobre, sachant que nous sommes en plein milieu de nos enquêtes, nous restons a priori dans cette orientation à la baisse, avec une activité qui continue à s'effriter. Le secteur qui semble résister un peu mieux que les autres est celui des biens d'équipement, principalement dans l'industrie ferroviaire en ce qui concerne notre région, avec des carnets de commande relativement conséquents. Nous observons également que les entreprises qui jusqu'à présent, se disaient relativement épargnées, semblent maintenant être davantage touchées par le ralentissement des commandes,

et les perspectives de production au cours des prochains mois restent orientées à la baisse.

Je demeure relativement prudent par rapport aux tendances décelées au cours de ces premiers jours d'enquête, dans la mesure où chaque entreprise est unique et malgré tout, comme l'a souligné M. le Président, il faut également signaler que certaines entreprises continuent de travailler et remplissent encore des carnets de commandes avec une certaine visibilité. Il faut donc être relativement prudent en termes de diagnostic qui traduit à travers un solde d'opinions, un constat régional d'ensemble marqué par l'importance de la filière automobile, qui connaît actuellement un tassement mondial. Vous avez vu les derniers chiffres en matière de fléchissement du nombre des immatriculations dans la plupart des pays européens – je ne parle même pas des États-Unis. Cette situation est quasiment sans précédent au niveau de la dégradation des immatriculations, mais dans notre région, nous avons encore des entreprises et des secteurs qui fonctionnent bien avec une certaine visibilité.

2. Présentation des dispositifs d'accompagnement mis en place par OSEO, la CRCI et le Conseil Régional

M. STUSSI.- Je profite de cette occasion pour saluer les personnes que je ne connais pas encore, sachant que je ne suis dans la région que depuis trois mois. Je n'ai pas encore pu rencontrer tous les interlocuteurs qui seront les miens dans le cadre de mes nouvelles fonctions, mais en tout cas, j'aurai plaisir à le faire à l'occasion, dans d'autres circonstances.

Dans cette situation de crise, que fait et que propose l'État ? Nous partons d'abord du constat que nous sommes confrontés à deux crises étroitement liées l'une à l'autre. Comme l'a souligné M. LOCQUET, la crise économique a finalement commencé un peu avant la crise financière, même

si cela s'est traduit de manière moins brutale que ce que nous avons connu au cours des précédents mois, mais la crise financière a accéléré le mouvement. Pour ne citer qu'un exemple, dès lors que l'accès au crédit est limité pour les particuliers souhaitant acquérir un véhicule, l'industrie automobile en ressent très rapidement les soubresauts par ricochet.

Pour sérier les événements, en commençant par la crise bancaire et financière, vous savez que l'État a pris des mesures sans précédent pour rétablir la confiance qui est un peu le carburant de l'économie de marché. Si cette confiance n'existe pas plus, tant de la part des déposants que des prêteurs que sont les banques ou autres organismes hors système bancaire, l'enchaînement des crises se fait très rapidement.

Je vous rappelle deux grands types d'action ou de leviers parmi les mesures engagées par l'État :

- Le mécanisme de garantie sur des montants tout à fait considérables : 320 Md€ destinés au refinancement des banques et 40 Md€ pour la recapitalisation des établissements de crédit. J'ajoute également les 3 Md€ alloués à OSEO qui permettront par ricochet, d'apporter des garanties aux établissements bancaires qui prêtent de l'argent aux PME.
- Le déblocage d'un certain nombre de liquidités existantes, notamment du fait de l'épargne réglementée et des fonds de la CDC, sachant qu'il s'agit évidemment des chiffres nationaux puisque la décomposition ne se fait pas au niveau territorial : 22 Md€ issus des livrets d'épargne populaire et Développement Durable destinés à alimenter les capacités de financement des banques à destination des PME, 5 Md€ issus de la CDC destinés aux collectivités territoriales elles-mêmes menacées de restriction à l'accès au crédit,

dans la mesure où cette crise bancaire et financière les concerne également, au même titre que les particuliers, même si aujourd'hui, nous parlons essentiellement des entreprises, et 2 Md€ prélevés sur les fonds libres de la CDC et destinés à OSEO.

L'ensemble de ces montants représente un engagement considérable, et c'est bien pour cette raison que le Premier Ministre et le Président de la République ont demandé successivement aux préfets de vérifier que les engagements pris par les établissements bancaires soient bien respectés, en contrepartie de ces interventions. Je n'entre pas dans le détail du mécanisme mis en œuvre, mais je voudrais souligner particulièrement la mise en place toute récente du médiateur du crédit au niveau national, en la personne de M. René RICOL, dont l'action est soutenue par le directeur de la Banque de France au niveau de chaque département, sachant que toute entreprise, particulier ou collectivité locale pourra s'adresser à ce médiateur du crédit.

Cette question de confiance est fondamentale, à travers la possibilité pour les acteurs économiques de s'adresser à OSEO qui a mis en service un numéro Azur – M. WILLOT en parlera ultérieurement, ou à un interlocuteur désigné de la DRIRE pour toute question concernant leur développement économique. Voilà pour le premier aspect de la crise bancaire et financière.

Le deuxième aspect que nous avons vraiment vocation à aborder conjointement, avec tous les acteurs du SRDE, porte sur le volet économique plus structurel. En ce sens, je propose que nous abordions la réponse à la crise à travers quatre types de mesure :

- Premièrement, engager des actions de soutien conjoncturel aux secteurs les plus durement affectés par la crise, sachant que nous en avons identifié quelques-uns mais cela pourra donner lieu à un

débat ultérieur : l'automobile tant au niveau des constructeurs que des sous-traitants qui représentent tout de même une part très importante du tissu industriel de cette région ; la vente à distance ou par correspondance touchée avant même le déclenchement de la crise financière ; le bâtiment qui commençait déjà à décroître en rythme ; voire d'autres secteurs comme le papier-carton, la chimie, etc.

➤ Deuxièmement, et sans être exclusif du premier type de mesure, renforcer tout ce qui tourne autour de l'accompagnement des PME en termes de stratégie, de réorientation des marchés et des technologies, et d'innovation. Je pense que sur ce point, nous devons vraiment travailler ensemble sur les dispositifs les plus ciblés et les plus pertinents dans ce domaine.

➤ Troisièmement, engager des actions sur tout ce qui a trait au renforcement des compétences et à la prévention des ruptures professionnelles, sachant que nous partageons pleinement cette idée dont nous avons discuté récemment avec le M. le Président. En effet, nous souhaitons que les restructurations économiques, avec toutes leurs conséquences en termes de licenciement et d'emploi, puissent être anticipées dès le stade de l'emploi salarié, à travers des mécanismes de formation, éventuellement lourde, destinée à la reconversion des salariés des entreprises, sachant que ce type d'approche doit être combiné avec une approche territoriale destinée à encourager la mobilité des salariés entre les entreprises et les branches professionnelles au niveau territorial. Sur ce plan, je pense que toutes les personnes présentes ici sont complètement concernées et potentiellement impliquées.

➤ Quatrièmement, le type de levier que nous pouvons et même devons utiliser est l'innovation en tant que telle. J'ai abordé cet aspect sous l'angle du soutien aux PME, mais nous avons également un projet de stratégie d'innovation État/Région que nous devrions finaliser d'ici quelques mois, en mettant l'accent sur les leviers les plus efficaces par rapport aux points forts de la Région, pour assurer la meilleure diffusion de cet état d'esprit en matière de priorité de l'innovation, dans l'ensemble du tissu économique. Cette mesure me semble être la meilleure prévention contre les crises qui pourraient survenir dans les prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT.- Sachant que la plupart de ces questions ont été évoquées entre nous, à partir des politiques menées par le Conseil régional depuis bien longtemps qui devraient nous permettre d'être très réactifs au cours de cette période complexe – je le traiterai de cette façon pour le moment – il s'agit en tous les cas de vérifier entre nous que l'organisation régionale, fondée à la fois sur le dialogue et l'action de l'ensemble des partenaires économiques, sociaux et politiques présents dans notre région, qui fonctionne bien de manière très active, dynamique et confiante par temps calme, puisse fonctionner aussi bien par gros temps. Il me semble que notre mise en ligne par rapport à la situation que nous connaissons actuellement, répond à cet objectif.

J'ai eu l'occasion de réunir en début de semaine dernière, une conférence financière rassemblant l'ensemble des acteurs financiers de cette région, pour échanger nos points de vue sur le sujet et créer les synergies adaptées. Nous avons pris plusieurs décisions :

➤ Premièrement, créer une cellule de veille restreinte très proactive et réactive, limitée dans sa composition au SGAR, à la DRIRE et à la Région, qui s'appuie sur les différents relais de nature à répondre

aux entreprises qui connaîtront des difficultés dans cette période troublée. Cette cellule opérationnelle jour et nuit, est composée de quatre personnes en termes de ressources identifiées, avec l'objectif de répondre en temps réel aux questions posées par les entreprises, soit en orientant vers des outils ou des solutions appropriées. Je pense notamment à OSEO en ce qui concerne la garantie, mais plus généralement à l'URSSAF ou à la Région elle-même, quand l'enjeu porte sur des subventions ou des avances remboursables – par exemple, pour rechercher une meilleure solution à une situation particulière, ou orienter vers les organismes *ad hoc* les gros dossiers exigeant une mobilisation plus lourde. Je cite à nouveau OSEO, mais également Finorpa ou l'IRD, et les banques qui ont avantage et intérêt à se coordonner sur ces gros sujets. Cette cellule de veille très réactive est amenée à produire des notes de conjoncture deux fois par jour, et se met en capacité de nous informer en temps réel sur ce qu'il se passe dans la région Nord-Pas-de-Calais.

➤ Deuxièmement : organiser une réunion dont la périodicité est actuellement mensuelle, mais qui pourra être prévue dans les délais plus restreints si nécessaire, composée de l'État, de la Région, des Consulaires, de la Banque de France et de différents financiers, comme le Conseil général, avec l'objectif d'observer la situation d'un point de vue macroéconomique – si je peux l'exprimer ainsi – mais également filière par filière, et métier par métier, pour échanger les points de vue et les informations sur les situations rencontrées, de façon à pouvoir construire ensemble des réponses adaptées.

Ces outils techniques, mais simples, sont d'ores et déjà mis en place et pleinement opérationnels. Par ailleurs, la Région assume son rôle de chef de file de l'économie régionale financière, en réunissant l'ensemble de ses

partenaires, mais assume également ses propres politiques au-delà du caractère très offensif sur l'ensemble des politiques économiques, et je pense que c'est le moment d'accélérer notre politique économique en termes d'innovation, de recherche et de développement, tant au niveau de l'industrie que de l'ensemble des mécanismes d'accompagnement à la création d'entreprise.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer le chiffre de la semaine : nous sommes encore très largement à la 1^{ère} place en France en ce qui concerne la création d'entreprise. Son rythme encore extrêmement dynamique nous donne tout de même quelques raisons d'espérer, ce qui amène la Région à mettre en place avec ses partenaires, un plan « 2000 PME », conçu avec M. Léonce Michel DEPRESZ qui est d'ailleurs très fortement à l'origine de cette proposition, pour soutenir l'accompagnement et le développement de 2000 PME dans notre région, sachant que l'art et la manière d'accompagner une PME consistent à lui permettre de passer de 10 à 80 emplois, en l'accompagnant dans ses processus de recherche et de développement.

Ce plan nous paraît évidemment aussi important que le plan « Innovation » que nous avons rendu public à l'occasion du salon « Créer ». Vous savez que notre objectif est d'investir autant dans les laboratoires en lien avec l'industrie et dans les emplois Recherche & Développement au niveau des PME, que dans le soutien aux PME innovantes qui fait notamment l'objet d'un plan d'importance exceptionnelle à hauteur de 240 M€ sur trois ans, conçu avant la crise que nous connaissons aujourd'hui, mais qui dans cette période, trouve une raison supplémentaire de s'activer, car si ce type d'action était déjà justifié auparavant, il l'est encore plus aujourd'hui.

Ceci étant, nous sommes conscients des éventuelles difficultés que rencontreront les entreprises dans la période à venir, comme cela a été évoqué par ceux qui m'ont précédé à cette tribune, et dans ce sens, la Région a adopté un plan en six points, et notamment :

- L'organisation de la veille pour se réunir en circuit court pour analyser les situations et favoriser les meilleures réponses en temps réel.
- Le soutien aux entreprises à travers les relations que la Région a mises en place, en termes de démarche à la fois financière et économique.

Vous savez que la Région, sous mon impulsion, a lourdement développé sa stratégie d'avance remboursable, qui rejoint la stratégie en matière d'outils financiers, ce qui me semble plus adapté et conforme à l'idée que je me fais de l'aide au développement économique, au détriment d'une certaine forme de systématisation des aides par subvention qui ne me paraît pas représenter le vecteur le plus économique qui soit. Je vous confirme par avance que je ne jette pas « le bébé avec l'eau du bain » dans un certain nombre de domaines pour lesquels ce vecteur reste utile, ne serait-ce que pour faire vivre notre compétitivité par rapport à d'autres régions, mais je pense que le meilleur investissement porte sur les outils financiers dont font partie les avances remboursables, car qui dit « avance remboursable » dit « remboursement ».

Il n'est cependant pas exclu que nous soyons amenés à étudier au cas par cas, un décalage ou un étalement des remboursements pour alléger les contraintes à court terme des PME. Nous traiterons ces cas particuliers dans le cadre d'une commission *ad hoc* pour garantir une grande clarté dans la procédure : dans la mesure où toutes les subventions accordées dans le

cadre du développement économique sont gagées sur des créations nettes d'emploi et donc assises sur ce principe, il est clair que dans cette période, nous regarderons avec chaque entreprise, au cas par cas, la façon de rééchelonner cet engagement en termes de création d'emploi en contrepartie de la subvention régionale, avant de déclencher la procédure que la Région met toujours en œuvre dès lors que l'objectif en matière d'emploi n'est pas atteint, c'est-à-dire la demande de remboursement à l'entreprise ou l'arrêt des subventions de la Région à destination de l'entreprise. Il ne s'agit pas pour autant d'un appel à ne pas réussir l'engagement pris par les entreprises engagées dans un protocole avec la Région en matière de subvention, mais d'une analyse au cas par cas des mesures qui seraient de nature à alléger leurs contraintes. Voilà pour l'aspect « soutien direct aux entreprises ».

Pour le reste, dès le début de la crise, la Région a adopté dans l'urgence, et à l'unanimité de la commission permanente, un plan d'amendement de la convention signée avec OSEO. M. WILLOT en parlera certainement, mais sachez que la Région a voté un plan de 6 M€ qui viennent s'intégrer à un fonds commun avec OSEO, de façon à doubler la mise selon notre stratégie « un euro Région, un euro OSEO » – et inversement – qui a le très grand mérite de nous permettre d'intervenir dans la garantie bancaire. Vous savez que le plan national mis en place par le Gouvernement, active la ligne indiquée précédemment pour mettre OSEO en première position, ce qui lui permet d'intervenir au niveau des garanties bancaires à hauteur de 50 %, sachant que l'intervention de la Région permet de remonter cette garantie à hauteur de 70 % du risque auprès des banques qui poursuivent, par le biais des prêts, leurs encours à court terme pour les PME en termes de trésorerie et de facilité de caisse.

Autant dire qu'à travers cette mesure, nous prenons les uns et les autres, une part déterminante dans le succès de cette opération qui se

matérialise à travers le maintien de la confiance aux PME, dans des conditions réassurées pour ces entreprises. En tout cas, c'est notre priorité et à en croire les premiers volumes annoncés, les tickets seraient de l'ordre de 30 000 €. Si tel est le cas, je crois que ce programme qui permettrait de garantir 100 M€ d'encours, nous assurera de garantir le processus à court terme de 3 000 PME dans notre région, ce qui n'est pas anodin.

Nous avons naturellement réaffirmé notre volonté de mobiliser les outils sur lesquels nous exerçons une emprise, avec des partenaires privés – je pense notamment à Finorpa – pour activer non seulement l'ensemble des lignes de Finorpa, mais également deux nouvelles initiatives que sont le Fonds régional de garantie qui a là une belle occasion de démontrer son utilité en matière de garantie, et le Fonds Mezzanine que nous avons décidé de mettre en place et qui sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2009, sachant que ce fonds intervient quasiment en fonds propres. Ce point est important dans la mesure où cela rejoint le dispositif d'avance remboursable à hauteur de 4 M€, ce qui représente une dotation exceptionnelle de la Région pour garantir le processus évoqué précédemment.

La Région ouvre à nouveau le Fonds d'action sociale ou d'anticipation sociale, puisque les deux expressions s'appliquent, c'est-à-dire le fonds de solidarité à l'égard des salariés qui subissent des fermetures d'entreprise ou des plans sociaux, et comme elle l'a déjà fait dans le passé, la Région recherchera avec les entreprises en liquidation, dès lors que cette situation se produit, ou avec l'État en substitution de l'entreprise en ce qui concerne la Région, des accords sur les congés de conversion.

J'utilise cette dénomination dans la mesure où il s'agit du terme historique transformé aujourd'hui en « congé de reconversion professionnelle », mais cela revient exactement au même : la démarche consiste à maintenir le contrat de travail pendant un an, pour permettre au

salarié de rester proactif dans sa démarche de recherche d'emploi, d'évolution de ses connaissances, de formation et de rebond professionnel, pendant cette période d'une année, alors même que les chiffres démontrent que dans le cas d'une sortie immédiate vers le chômage, le taux de retour à l'emploi dans l'année est infiniment moins fort. À travers les études menées par un certain nombre d'organisations syndicales, patronales et de salariés, la démonstration est faite que le taux de retour à l'emploi dans l'année qui suit la fermeture d'une entreprise est de 70 %, dès lors qu'une prolongation du contrat de travail est engagée, alors qu'il est à moins de 20 % quand il s'agit d'une sortie du chômage. Nous pouvons constater que ce gain de près de 50 % est très un point très important au niveau régional.

Ensuite, vous avez le développement de l'ensemble de notre plan « Innovation », dont j'ai dit un mot précédemment et qu'il faudra détailler, mais je laisserai M. Yves DUCROCO s'exprimer davantage sur cet aspect.

La Région est en ordre de marche en ce qui concerne ces politiques, et très désireuse d'activer ces mesures positives qui permettent de poursuivre le développement. Nous sommes entrés dans une phase où la région Nord-Pas-de-Calais retrouve ses fondamentaux économiques, et ce n'est pas maintenant que nous devons stopper notre développement, même si la crise peut nous amener à gérer un certain nombre de situations particulières, au fil du temps ou des temps à venir. Voilà ce qu'il en est de la position de la Région.

Je vous propose d'ouvrir le débat avec l'ensemble des partenaires qui contribuent de façon Ô combien importante aux réponses que nous apportons sur le terrain, en commençant par OSEO qui s'exprime à travers M. WILLOT.

M. WILLOT.- Je ferai une brève intervention en deux temps. Comme l'a rappelé M. STUSSI précédemment, l'État, principalement par le biais de la CDC, nous a confirmé le maintien de nos ressources pour l'exercice 2009 à venir. Ce point est important dans la mesure où notre vocation historique est de soutenir les entreprises en développement, et crise ou pas crise, il faut continuer à soutenir les entreprises qui se développent.

Pour citer quelques chiffres de façon à bien situer les événements dans le Nord-Pas-de-Calais : nous traitons 1 500 dossiers de garantie chaque année, soit 300 M€ de concours bancaire engagé et 140 M€ de risque pris par OSEO. Pour faire immédiatement le parallèle avec les chiffres annoncés précédemment : 100 M€ de concours garanti à 70 %, cela représente 70 M€ de risque entre la Région et OSEO, soit 35 M€ chacun. L'effort est donc d'ores et déjà sensible et mesurable, sachant que ces 1 500 dossiers de garantie représentent 200 projets de financement, puisque nous intervenons en tant que prêteurs auprès des entreprises, aux côtés des banquiers historiques, soit environ 100 M€ prêtés chaque année, bon an mal an, dans le Nord-Pas-de-Calais.

C'est également, comme vous l'avez cité, l'octroi de 1 600 prêts à la création d'entreprise qui représentent environ 10 M€ de concours bancaire mis en place par OSEO, 400 dossiers d'avance sur les marchés publics, parapublics et grands donneurs d'ordre auprès de 400 entreprises régionales, ce qui correspond à environ 100 M€ de crédit confirmé, puisque les concours que nous octroyons sont confirmés sur 12 mois, ce point étant important par les temps qui courent puisqu'il assure aux entreprises de pouvoir mobiliser ce financement. Enfin, vous avez également cité dans le cadre du schéma régional pour l'innovation, les 250 dossiers d'innovation qui seront mis en œuvre cette année – nous l'espérons – pour un peu moins de 20 M€, dans le cadre du Fonds régional pour l'innovation que nous avons mis en place, hors

dossiers « innovation stratégique industrielle » puisque la précédente promotion est close. Je cite rapidement les trois entreprises phares dans la région qui engagent d'importants projets emblématiques et collaboratifs en recherche et développement : Genfit, etc. Voilà pour rapide état des lieux de la situation en Nord-Pas-de-Calais en matière d'innovation, et sachant que l'État via la CDC a confirmé nos ressources, nous poursuivrons notre travail en essayant de réaliser au moins les mêmes volumes en 2009.

En ce qui concerne la conjoncture, de façon plus ponctuelle ou factuelle par rapport aux difficultés rapidement pressenties, l'État nous a demandé de mettre à disposition du grand public un numéro Azur, ce qui nous a valu une avalanche d'appels téléphonique. Je ne citerai pas les chiffres nationaux pour me contenter des chiffres régionaux : la mise en œuvre de ce dispositif a généré 300 appels au cours des trois dernières semaines. Cela peut sembler peu, ramené de quatre millions d'habitants à 100 000 numéros de SIREN, mais pour une équipe de 20 personnes, c'est beaucoup dans la mesure où pendant ce temps-là, nous ne « travaillons » pas – excusez-moi l'expression – d'autant que 80 % de ces 300 appels n'étaient peut-être pas tout à fait infondés mais inutiles – je le dis sans ambages.

Nous avons dû traiter des interpellations sur des problématiques relativement simples, alors qu'en creusant un tant soit peu la question avec les appelants, nous avons constaté qu'ils n'avaient même pas encore interrogé leurs partenaires bancaires. C'est dire si les effets médiatiques antérieurs ont eu un impact notoirement désagréable. Il convient donc vraiment de restaurer la question de confiance avant toute autre chose, pour que chacun reste calme et commence d'abord à s'adresser à ses partenaires, aidé de ses conseils habituels – expert-comptable, conseiller financier, avocat et autre. Personne ne doit céder à la panique en se disant qu'il faut d'abord passer par OSEO en appelant le numéro Azur mis en place, parce que nous

ne pourrions bien évidemment pas suivre les 100 000 numéros de SIREN de la région Nord-Pas-de-Calais si demain, tous les chefs d'entreprise devaient céder à une forme de panique.

Les 80 % d'appels inutiles mis à part, nous avons demandé aux 20 % restants de préciser leur demande, en allant sur notre site Internet où nous avons mis en place une rapide grille de saisie, ce qui oblige les uns et l'autre à formaliser la demande, et parfois à réfléchir et bien souvent à essayer de trouver eux-mêmes une solution. Je me suis livré à une rapide comptabilisation, soit 83 fiches de saisie aujourd'hui à 12 heures, qui représente un total d'environ 16 M€. Le chiffre est important mais en l'écrêtant des 12 dossiers supérieurs à 200 000 €, cela revient à une soixantaine de dossiers, avec une moyenne à 40 000 €. Il ne s'agit donc pas de contredire les propos précédents de M. DE SAINTIGNON puisque nous demeurons dans un même ordre de grandeur pour des besoins relativement courants en ce qui concerne les PME : 40 000 € correspondent au salaire mensuel de 25 ou 30 personnes, ce qui traduit l'impact des besoins.

En matière de méthode de traitement des appels, nous sommes tombés d'accord avec nos partenaires bancaires, en soulignant que nous ne pourrions tout faire seuls, d'abord parce que nous ne travaillons jamais seuls. Avec 28 personnes dans le Nord-Pas-de-Calais, je ne pourrais pas vous annoncer ces chiffres importants si nous faisons seuls. Nous travaillons toujours en partenariat, y compris avec le monde bancaire. J'ai clairement demandé aux banques de mettre à disposition un point d'entrée pour pouvoir véhiculer les demandes précises, en descendant jusqu'au plus bas de leurs agences de quartier – si tant est que ce soit un niveau bas – pour qu'elles puissent en assurer le traitement. De cette façon, toute demande qui nous sera soumise, remontera par cette même unique porte dans chaque établissement bancaire, pour que chacun mesure pleinement les effets d'une

saisine directe par leurs propres clients. Cet aspect est important, d'autant qu'en ce qui concerne les 83 fiches soumises, il s'agit en règle générale de traiter un problème par anticipation, ce qui est plutôt bienvenu. Ce ne sont pas des appels au secours existentiels mais des problèmes qui demandent une réponse rapidement – et non pas dans un délai de six mois, soyons clairs ! – sans pour autant qu'il y ait menace de dépôt de bilan dans la semaine suivante.

En revanche, nous avons effectivement reçu aujourd'hui cinq appels de PME qui se trouvent dans un état avancé de difficulté, et parfois tellement avancé qu'une entreprise de sous-traitance de rang 2 dans le secteur automobile qui nous a contactés mardi dernier a déposé le bilan le lendemain, mercredi, suivant le conseil de son avocat, suite à la défaillance d'un sous-traitant de rang 1 dans l'automobile sur lequel portait un encours de créance trop lourd pour son *factor*, qui n'a pas voulu suivre.

Parmi les quatre autres entreprises, deux sont dans un état d'avancement de projet en partenariat avec l'ensemble des interlocuteurs, entre autres présents dans cet hémicycle. Ces deux projets ont de bonnes chances d'aboutir pour permettre à ces entreprises de passer le cap, compte tenu de la forte implication de chacun, mais vous me permettrez de garder le secret en ce qui les concerne.

En revanche, les deux dernières entreprises rencontrent de très fortes difficultés depuis le début de la semaine. L'une d'elles m'a envoyé un courriel hier et encore ce matin, et si nous ne trouvons pas une réponse rapidement pour restaurer la confiance bancaire, il est question de dépôt de bilan dans les dix prochains jours, c'est-à-dire d'ici la fin de la semaine prochaine.

Vous comprenez que la plupart des demandes faites étant plutôt d'ordre préventif et conjoncturel que d'ordre vraiment existentiel, les équipes d'OSEO se consacrent essentiellement aux problématiques réellement sensibles, de façon à trouver des solutions le plus rapidement possible, en partenariat avec l'ensemble des intervenants, y compris en faisant intervenir la cellule de veille régionale et peut-être en sollicitant les responsables de la Région si nécessaire. En tous les cas, nous chercherons activement des solutions pour soutenir ces quelques entreprises, sachant qu'elles se comptent sur les doigts d'une main, que la nature de l'aide à leur apporter est quantifiable et mesurable, et que nous pouvons travailler tout de suite très rapidement.

Pour dire un mot du dispositif, grâce à l'intervention de la Région qui vient compléter celle de l'État, OSEO peut garantir jusqu'à 70 % tous les crédits de consolidation que les banques mettraient en place auprès des PME – j'insiste sur cette précision en termes de définition parce que les règles européennes s'imposent – et le dispositif est quasiment opérationnel à la virgule près. Nous monterons progressivement en puissance, en rendant des comptes puisque nous nous sommes engagés dans ce sens. Bien évidemment, les banquiers sont prêts à jouer le jeu, peut-être parce qu'ils y sont incités à travers les relances vigoureuses au plus haut niveau de l'État, mais ils m'ont fait part d'une inquiétude qui fera peut-être l'objet d'un débat entre nous : aujourd'hui, la couverture des besoins en trésorerie des entreprises est assurée schématiquement à hauteur de 15 à 30 % – je me tourne vers M. LOCQUET qui corrigera éventuellement mon erreur du point de vue de la Banque de France – par le crédit bancaire, mais la grosse part du crédit de couverture des besoins des entreprises est couverte par un dispositif interentreprises, c'est-à-dire qu'une entreprise accorde un crédit à une autre entreprise.

Or, bien souvent, ces crédits interentreprises sont couverts par des assureurs privés, et si ceux-ci étaient amenés dans une période plus difficile, à réduire les autorisations pour telle ou telle entreprise, cela générerait par effet « boule-de-neige » un manque de confiance conduisant à des défauts de livraison, avec le même résultat, si ce n'est beaucoup plus amplifié, que la restriction du concours bancaire. J'attire donc l'attention de l'assistance en termes de vigilance à l'égard de tous les facteurs de mobilisation de la couverture des besoins pour éviter l'effondrement. C'est bien de cela qu'il s'agira dans les prochaines semaines.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous lancerons ce débat dans quelques minutes.

M. DESJARDINS.- Pour apporter quelques éléments d'explication sur l'action et le rôle de la CDC dans le cadre de la lutte contre la crise, la première idée est de mobiliser une capacité financière d'abord pour lutter contre la crise financière, ensuite contre la crise immobilière et enfin, contre la crise économique. Les capacités financières restent fortes, non seulement parce que la CDC n'a pas été touchée par la crise des *subprimes*, mais également parce que nos politiques financières nous permettent d'être très utiles par rapport à une importante capacité d'intervention. Notre deuxième objectif est de mener une politique contracyclique pour favoriser à la fois la lutte contre la crise économique et la reprise économique, à travers différents outils, ce qui traduit un peu la complexité du dispositif de la CDC, citée dans de nombreux cas.

Le premier outil correspond aux fonds propres de la CDC, et notre première intervention a porté sur la recapitalisation de DEXIA menée conjointement par les gouvernements belges et français. La CDC qui était

actionnaire de DEXIA à hauteur de 13 %, est donc allée au-delà de son devoir d'actionnaire en recapitalisant à hauteur de 2 M€ pour atteindre un niveau de participation de 20,6 %, dans la mesure où il paraissait essentiel que cet acteur du financement des collectivités locales puisse être à même de continuer à jouer son rôle.

Le deuxième rôle que nous avons joué sur fonds propres, par rapport à la crise immobilière, a consisté à demander à notre filiale – la Société nationale immobilière – de racheter 10 000 logements en VEFA aux promoteurs, de manière à mener une action sur ce marché de la promotion qui risquait de connaître de grandes difficultés, ceci dans le cadre du programme de rachat de 30 000 logements, décidé par le Président de la République. À cet égard, et au-delà du rachat de logements par la SNI, la CDC agira sur fonds d'épargne – le deuxième outil à disposition – auprès des organismes HLM, notamment de la région Nord-Pas-de-Calais, pour leur permettre de financer leur achat de programmes immobiliers en VEFA chez les promoteurs, dans le cadre des autorisations ouvertes par la nouvelle loi.

Cet autre aspect concernant les fonds d'épargne de la CDC représente plus de 200 Md€, dont une centaine de milliards totalement en espèces placées sur les marchés monétaires, qui ont pu être mobilisés vraiment très rapidement pour réinjecter directement de l'argent dans l'économie. Cela a été fait d'abord avec les 16,4 Md€ prélevés sur les fonds centralisés – Livret d'Épargne Populaire et Livret Développement Durable – et remis directement aux banques, de manière à leur permettre de financer directement les PME. À cet égard, et à la demande du Président de la République, nous sommes intéressés à suivre la réalité de la mise en œuvre des crédits aux PME par les différentes banques.

Nous avons également apporté 2 Md€ supplémentaires au service d'OSEO qui avait déjà obtenu un financement de 4 Md€ de la part de la CDC,

de manière à donner une visibilité immédiate aux possibilités de financement d'OSEO pour accroître son rôle. Nous sommes en étroite liaison avec M. WILLOT pour le suivi de l'action d'OSEO tout à fait crucial dans la région.

Par ailleurs, l'autre élément d'utilité des fonds d'épargne porte sur la société de refinancement de l'économie qui apporte des liquidités aux banques, issues des marchés avec la garantie de l'État, sachant que cela a nécessité quelque temps de mise au point pour dégager deux enveloppes de 5 Md€ qui ont permis d'amorcer les choses et d'apporter des liquidités immédiates au volet de banques pris en compte par le mécanisme prévu initialement.

Enfin, toujours en ce qui concerne les liquidités – M. STUSSI l'a rappelé précédemment – nous intervenons au niveau du financement des collectivités locales, dans la mesure où il est apparu un risque important que les collectivités locales ne soient pas financées à 100 % mais uniquement de façon partielle par les établissements financiers, pour pouvoir réaliser pleinement leur budget d'investissement 2008. Le Gouvernement a donc décidé de prendre deux mesures : d'une part, 2,5 Md€ apportés par la CDC aux banques intervenant dans le domaine des collectivités locales, et d'autre part, 2,5 Md€ à financer directement par la CDC auprès des collectivités locales. Cet élément est un peu spécifique dans notre rôle puisque nous intervenons à la fois indirectement à travers les banques, et directement – de façon exceptionnelle dans le cadre d'une situation exceptionnelle – auprès des collectivités locales, pour leur permettre de réaliser leur budget d'investissement 2008. Nous intervenons pour toutes les tailles de collectivité locale, et sachant que le Gouvernement a prévu de réserver 10 % de l'enveloppe globale aux collectivités locales de moins de 3 500 habitants, nous essayons de recueillir les besoins des collectivités concernées.

Le troisième outil du dispositif est en cours de construction au niveau national, à savoir le Fonds stratégique d'investissement national annoncé par le Président de la République et qui sera mis en place avec des moyens supplémentaires dans les prochains jours, sachant que la CDC est évidemment un acteur important de l'investissement des entreprises, que ce soit à travers les grandes entreprises du CAC 40 ou à travers le capital-risque au niveau régional. L'objectif de ce Fonds stratégique d'investissement est la mobilisation de ces capacités pour aller plus loin et mener une véritable politique industrielle.

Pour résumer, nous souhaitons, comme l'a souligné M. DE SAINTIGNON précédemment, activer tous les outils de la CDC pour les mettre au service de cette action de lutte contre la crise, de façon la plus efficace et la plus sereine.

M. DEPRez.- Je vous remercie, Monsieur DE SAINTIGNON, d'avoir amorcé votre propos en soulignant qu'il ne fallait pas alourdir davantage le climat général de la région Nord-Pas-de-Calais. Cela constitue effectivement un élément-clé du conseil que nous devons apporter à nos entreprises : il ne s'agit pas de mettre trop en avant les mesures prises à l'égard des entreprises et c'est d'ailleurs toute la difficulté du problème. Nous devons préserver la confiance et ce n'est pas en mentionnant les nouvelles de la crise, tous les jours, dans un quotidien régional, que nous contribuerons au développement économique de notre région. J'insiste sur le fait que toutes les mesures que nous prenons doivent être abordées avec un minimum de discrétion, de manière à ne pas alourdir l'ambiance générale.

Je remercie également M. LOCQUET pour sa prudence en termes de prévisions économiques car je suis certain d'une chose, et ma visite au Midest ce matin vient confirmer mon propos en prouvant que la crise est loin d'être uniforme. Elle existe effectivement dans certains aspects économiques,

notamment la branche automobile très touchée actuellement, mais de nombreux autres secteurs sont encore en bon état de fonctionnement et il faut contribuer à les encourager. La crise de la demande est alimentée principalement par la raréfaction des prêts aux consommateurs, notamment par la faiblesse de l'assurance-crédit qui s'est détériorée massivement et parfois de façon aveugle dans certains secteurs de l'économie, ce qui est très préjudiciable aux intérêts des entreprises. Comme vous l'avez très justement souligné, 70 % du financement des besoins en fonds de roulement sont assurés par les entreprises elles-mêmes et bien souvent, dans la mesure où ces entreprises se réassurent auprès d'une assurance-crédit, ce désengagement massif provoque une crise de confiance entre les entreprises, similaire à ce qui existe au niveau des banques.

Enfin, le dernier élément perçu comme une menace par les entreprises est la loi de modernisation de l'économie qui instaure à compter du 1^{er} janvier 2009, un raccourcissement du délai de paiement à 45 ou 60 jours, ce qui génère de nombreuses interrogations au sujet du crédit interentreprises. Pour ma part, je souhaite savoir – je demanderai d'ailleurs au MEDEF d'intervenir à ce sujet – s'il est possible d'obtenir un sursis dans l'application de cette loi, compte tenu des événements mondiaux.

En ce qui concerne les actions menées par le réseau consulaire par rapport à la situation actuelle, nous sommes tout de même habitués à être présents sur le terrain, pour rencontrer les entreprises en difficulté. Elles sont un peu plus nombreuses en ce moment, mais nous avons tout de même des mécanismes de réactivité mis en place depuis longtemps, et j'en profite pour souligner qu'il serait bon finalement que la mobilisation actuelle du Gouvernement et des banques soit permanente.

Nos 130 conseillers sont présents sur le terrain tous les jours, pour détecter les problèmes des entreprises, et depuis quelques années, nous

avons mis en place dans chaque CRCI, un centre d'information et de prévention des difficultés des entreprises, avec des notaires, des avocats et autres agents des métiers du droit. Nous avons notamment mis en place des cellules discrètes pour essayer de prévenir le plus en amont possible les entreprises qui se sentent menacées.

Actuellement, nous pratiquons des enquêtes très simples par courriel auprès des entreprises, de manière à obtenir des réponses immédiates concernant leur situation et connaître un peu leur évolution conjoncturelle. Enfin, nous souhaitons mettre en place en collaboration avec le Conseil régional, un *vade-mecum* présentant toutes les mesures, car si de très nombreuses dispositions sont prises, il est important pour les entreprises d'en avoir une bonne visibilité. La meilleure façon de procéder est de produire un document de synthèse permettant aux entreprises de s'y retrouver dans ce maquis et d'accéder le plus rapidement possible aux mesures répondant aux besoins qu'elles ressentent.

Voilà pour les actions que nous souhaitons mettre en place, mais il est évident qu'au-delà de l'aspect conjoncturel, la meilleure réponse à apporter est de rester positif sur l'évolution de notre région et de poursuivre nos trois actions majeures pour le développement de nos entreprises, avec le Conseil régional. Je demeure persuadé que c'est vraiment la meilleure des réponses à toutes les crises en cours ou qui pourront s'annoncer :

- ▶ Nous devons poursuivre notre effort à l'international parce que si le marché national reste faible, c'est à travers l'international que nous permettrons à nos entreprises de prendre de l'ampleur.

- ▶ Il faut favoriser l'innovation qui constitue un élément majeur de notre développement parce qu'il permettra à nos entreprises de se renforcer

sur notre territoire par rapport à la concurrence étrangère, avec une main-d'œuvre qualifiée.

► Le plan « 2 000 PME » mis en place avec le Conseil régional est également essentiel pour pérenniser notre économie, dans la mesure où nous souffrons principalement de la taille de nos entreprises, c'est-à-dire trop de petites entreprises et pas suffisamment d'entreprises moyennes de 50 à 250 salariés. En France, il nous manque 25 000 entreprises de ce type, par rapport à l'Allemagne par exemple, proportionnellement à la population.

M. GRISET.- J'ajoute une petite précision à l'intervention de M. WILLOT. En effet, il a évoqué les PME dans leur définition européenne, c'est-à-dire de 0 à 50 salariés, mais nous parlons plutôt des entreprises qui comptent entre 100 et 200 salariés, sachant que les entreprises artisanales entrent naturellement dans le bloc « PME » et souhaitent que l'ensemble des mesures leur soit appliqué.

Sans vouloir contrarier M. DEPREZ, je ne pense pas qu'il y ait trop de petites entreprises. Au contraire, il n'y en a pas suffisamment, car s'il faut quelques PME plus importantes aux côtés des grandes entreprises, il faut également de toutes petites entreprises, la vie des unes dépendant des autres. En ce qui nous concerne, nous souhaitons continuer à développer le nombre de petites entreprises et faire un petit point sur la situation de l'artisanat dans la région, par rapport à l'année 2007.

Au 30 septembre 2008, nous constatons un léger tassement du nombre de créations. Nous sommes passés de 2 100 créations en 2007 à 1 800 en 2008, mais nous notons également une toute petite diminution des radiations. Pour l'instant, globalement, il n'y a pas encore d'accélération des radiations dans notre secteur, et notre solde dans la région reste positif avec environ 500 entreprises en septembre 2008. Notre secteur poursuit donc dans

la création d'entreprise. Néanmoins, pour confirmer les premiers propos de M. DEPREZ, au cours du 1^{er} semestre, nous avons constaté non pas davantage de radiations mais de liquidations judiciaires. Le ralentissement économique du 1^{er} semestre a effectivement généré des liquidations souvent dues d'ailleurs à un nombre de créations très important dans les années précédentes, sachant que toute création mal préparée engendre naturellement des difficultés.

Autant nous ne sommes pas fautifs, de près ou de loin, de cette situation de crise financière, autant nous serons sans aucun doute concernés par la crise économique. Quatre types de public peuvent avoir une incidence sur nos entreprises :

1) Les particuliers avec lesquels nos entreprises travaillent beaucoup, sachant que le moral des ménages et leur pouvoir d'achat peuvent naturellement générer des conséquences sur nos activités. Actuellement, nous notons un certain nombre de décalages de travaux prévus par des personnes qui préfèrent attendre encore un peu, du fait d'un souci immédiat ou par inquiétude de l'avenir proche.

2) Les collectivités territoriales, notamment les conseils généraux et le conseil régional. Sachant que nous souhaitons qu'elles puissent poursuivre et même développer les investissements, quand elles lancent des appels d'offres, nous insistons fortement pour que des investissements soient réalisés, car naturellement, nous ne souhaitons pas devenir obligatoirement des sous-traitants de rang 2 ou 3 de très grands groupes, avec les conséquences que cela peut entraîner. Je pense que les collectivités feraient œuvre de bonne gestion en présentant des investissements au moment des appels d'offres.

Par ailleurs, en ce qui concerne les délais de paiement, nous attendons que les collectivités territoriales soient des modèles de vertu en la matière. Sans parler de souci de désaccord, je ne partage pas le point de vue de M. DEPREZ en ce qui concerne un éventuel report d'application de la loi LME, car nous considérons qu'il ne revient pas aux petites entreprises de subir la mauvaise trésorerie des grands groupes. En ce sens, nous avons demandé au ministre une application immédiate de la loi par rapport aux délais de paiement, même si un accord a été signé la semaine dernière avec le secteur du bâtiment, pour ouvrir une dérogation spécifique. Globalement, en dehors du cadre de ces accords négociés, nos entreprises sont favorables à l'application des délais de paiement. Sachant que nous avons demandé au Gouvernement que cette loi soit votée, il ne s'agit pas de revenir sur son application maintenant.

3) Les grands groupes pour lesquels il nous arrive bien souvent de travailler en sous-traitance, sachant que nous sommes à la fois très vigilants et parfois inquiets en constatant que les très grandes entreprises pourraient diminuer les activités de nos petites entreprises.

4) Le secteur des banques sur lequel nous portons un regard particulier, parce que nos entreprises ont besoin de leur soutien en cas de demande de crédit ou de trésorerie sur des montants parfois relativement modestes. En ce sens, nous travaillons avec le médiateur du crédit de façon à signaler, si tant est que ce soit nécessaire, les banques qui ne joueraient pas le jeu. Malheureusement, quelques dossiers de cet ordre m'ont été communiqués et si ces difficultés venaient à se confirmer, nous serions très rapidement amenés à le faire savoir au niveau le plus élevé, de façon à ce que ces événements ne se reproduisent pas.

Globalement, en dehors de la création d'entreprise, les éléments dont nous disposons aujourd'hui démontrent surtout, non pas davantage de

perte d'entreprise, mais un ralentissement des activités et une diminution des carnets de commande. J'ai fait réaliser une étude particulière sur le bâtiment et pour l'instant, dans ce secteur, nous ne constatons pas davantage de « dégâts » au cours des trois derniers mois que dans les années précédentes. Nous sommes encore à peu près au même niveau, mais notre secteur risque d'être davantage touché dans un délai un peu plus lointain, à l'horizon peut-être de cinq à six mois, d'où l'intérêt de disposer de dispositifs de prévention importants permettant de répondre immédiatement aux besoins des entreprises.

Pour rassurer M. WILLOT, nous essaierons d'éviter que les entreprises artisanales appellent trop rapidement OSEO, en tâchant de réceptionner nous-mêmes les demandes, car en effet, si seulement 10 % de nos entreprises devaient contacter OSEO, cela représenterait tout de même 4 000 appels qui viendraient encore s'ajouter au volume que cet organisme doit déjà traiter, et ce serait réellement compliqué. Dès cette semaine, nous avons adressé 6 000 courriels à nos ressortissants, et nous développerons encore cette communication pour que nos collègues puissent nous indiquer très rapidement et directement leurs éventuelles difficultés. Pour l'instant, c'est-à-dire depuis lundi, j'ai reçu cinq réponses. Ce n'est pas forcément formidable mais nous poursuivrons cette démarche pour avoir immédiatement connaissance de ces difficultés, et nous travaillerons avec le régime social des indépendants pour obtenir éventuellement des possibilités d'étalement du paiement des cotisations. J'exprime naturellement le souhait que l'URSSAF ait le même comportement, et en ce sens, nous avons d'ailleurs formulé une demande au niveau de l'ACOSS, de façon à étudier avec précaution les difficultés éventuelles.

J'insiste néanmoins sur un point qui attire notre vigilance en ce qui concerne les salariés des entreprises qui se retrouveront en difficulté, et je

reviens vers vous, Monsieur DE SAINTIGNON, pour souligner qu'il est indispensable de regarder ensemble de quelle manière nous pouvons mettre en place un dispositif renforcé de formation des salariés s'il s'avérait nécessaire de les requalifier en cas de difficultés au niveau de leur entreprise. Cet outil n'est pas encore mis en œuvre et je le sollicite auprès du Conseil régional, de façon à nous permettre d'anticiper ce besoin de requalification pour éviter les drames. Nous souhaitons évidemment que tous les intervenants aient une bonne connaissance du fonctionnement de nos entreprises, car contrairement aux grands groupes, les quelques entreprises artisanales amenées à disparaître ne feront pas l'objet d'articles importants dans les journaux. Elles connaîtront simplement une mort lente et silencieuse alors que cela ne devrait pas se produire. Nous souhaitons donc que les dispositifs soient connus de tous, pour que nos entreprises puissent nous alerter immédiatement, de façon à permettre à tous les acteurs concernés de résoudre les difficultés le plus rapidement possible.

3. Présentation du Plan Régional de l'Innovation et de la Valorisation de la Recherche

M. DUCROCO.- Effectivement, la crise est un changement subit et porteur de risques, mais cela représente également une source d'opportunités. En réalité, il faut plus que jamais avoir des idées nouvelles pour inventer les choses, créer des offres nouvelles et trouver des solutions. C'est précisément le rôle que la plate-forme s'est vue confier par le SRDE qui en est le fondateur, et la mission que tous ses membres s'attribuent à travers le développement des synergies entre les dispositifs. Les moyens de la plate-forme sont importants puisqu'elle regroupe 66 membres, avec 35 centres régionaux d'expertise scientifique et technologique, une équipe opérationnelle de 30 personnes, un Fonds régional Innovation actuellement doté de 20 M€ qui devrait passer à 30 M€ en 2010, et des actions.

Une action importante a d'ailleurs été menée dès le mois de mai, à travers un appel à projet dans six secteurs différents – plasturgie, logistique, agroalimentaire, matériaux, aquatique et santé – dont sont sortis 80 projets retenus, parmi lesquels 55 proviennent des entreprises et 25 des laboratoires puisqu'il s'agit à la fois d'innover et de valoriser les travaux de recherche. Un plan d'actions est en cours de démarrage pour développer l'innovation à travers le *management*, avec l'action de l'AMI en partenariat avec la CCI Grand Lille, mais également l'innovation par le capital humain avec l'action de la CCI de Valenciennes liée aux PME, ainsi que le développement de la valeur ajoutée par le *design* avec l'action Tripode*, ou encore l'action Europe qui porte sur le développement des partenariats européens, et l'action Cassiopée qui vise à pérenniser les entreprises par anticipation avec la CRCI.

Nous mobiliserons l'ensemble des membres de la plate-forme, avec leurs compétences et leurs ressources, autour du plan « 2 000 PME » évoqué par M. DEPREZ, et nous lançons un nouvel appel à projet au cours du mois de novembre en direction de cinq nouveaux secteurs : PICOM, OPTEX, mécanique, environnement et automobile. Voilà rapidement le plan d'actions importantes actuellement menées et les synergies qui se développent entre tous les acteurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose maintenant de démarrer notre débat. Cette présentation était relativement longue et je remercie chaque intervenant d'avoir été synthétique pour porter à la connaissance de tous un certain nombre de dispositifs existants et de stratégies mises au point depuis longtemps, en rappeler l'actualité et présenter la méthode pour s'en saisir. Je vous rappelle que la totalité de nos échanges est mise en ligne sur le site Internet pour permettre à tous ceux qui n'y assistent pas de profiter de votre interprétation, de votre analyse et de vos commentaires.

5. Échanges sur des actions complémentaires à engager

M. PERRAULT.- Je représente l'union régionale de la CFDT. Dans un premier temps, je tiens à remercier le Conseil régional et notamment le président de cette conférence permanente, M. DE SAINTIGNON, pour avoir décidé de tenir cette séance extraordinaire du SRDE. En effet, au regard de la situation économique provoquée en partie mais pas uniquement par la crise financière, comme cela a été rappelé, il devenait tout à fait urgent de mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'agir concrètement pour accompagner les entreprises, notamment les TPE et PME, voire l'artisanat, comme cela a été fortement souligné par les intervenants précédents, non seulement pour soutenir ou pérenniser leur développement économique, mais également pour mesurer les conséquences de la crise en matière sociale – cela a été signalé – et d'emploi, en insistant sur le lien entre l'emploi et le pouvoir d'achat.

M. GRISET a parlé de la demande des particuliers : effectivement, l'artisanat peut souffrir du report des travaux à cause de cette situation de baisse du pouvoir d'achat, et il est également important de mener des politiques salariales assez actives dans les entreprises, malgré cette crise. Plus globalement, avant d'évoquer ce que la CFDT pense des mesures proposées, je souhaite souligner que cette crise nous indigne tous, dans la mesure où elle révèle les faiblesses du système financier. C'est en effet une crise du capitalisme financier qui n'avait plus aucune régulation et qui de fait, a imposé ses règles de rentabilité à tout prix à l'ensemble de l'économie. Aujourd'hui, ce sont les entreprises, et notamment celles de la région, ainsi que les salariés et l'ensemble des citoyens qui en font les frais.

En soi, je souligne que l'ambition du schéma régional pour replacer l'élément humain au centre du développement économique, prend aujourd'hui tout son sens, en fonction de cette crise, sachant que la CFDT a fait au point de vue national, un certain nombre de propositions. Je n'en rappellerai pas la

totalité pour éviter d'être trop long, mais j'en citerai quelques-unes qui expliqueront la nature de mon intervention sur les mesures proposées dans le cadre de cette conférence permanente. Il s'agit d'abord de promouvoir une nouvelle régulation de l'économie de marché – ce point est important – mais sans vous étonner, j'insiste également sur la promotion d'une autre gouvernance des entreprises, avec la participation des salariés, parce qu'il existe un déséquilibre dans la gouvernance des entreprises qui favorise plutôt la rentabilité des actionnaires, et je pense que nous devons revenir à une gouvernance dans laquelle nous pouvons retrouver l'esprit entrepreneurial plutôt que celui de la spéculation financière. Il me semble qu'il est aussi important de porter ce regard sur les entreprises de notre région.

Il s'agit ensuite de promouvoir et contrôler l'éthique des investissements, et je soutiens les propos concernant la formation des salariés pour relever la qualification des salariés, continuer à travailler sur la recherche et l'innovation afin de positionner l'économie française, mais surtout l'économie régionale qui nous intéresse plus particulièrement, sur des créneaux répondant aujourd'hui à la demande mondiale. Cet aspect me paraît essentiel.

Ces différentes mesures que nous souhaitons promouvoir me permettent de réagir sur les dispositions proposées dans notre région : je ne les conteste pas – bien au contraire – parce qu'elles sont nécessaires, mais je soulève une question globale en ce qui concerne le suivi de ces mesures exceptionnelles : comment seront-elles évaluées, notamment en termes de pertinence, au fur et à mesure de leur mise en œuvre ? En effet, si l'ensemble des dispositions présente une cohérence – cela a été mis en avant par M. DE SAINTIGNON – elles doivent impérativement s'articuler entre elles pour être efficaces et opérationnelles. À partir de là, comment pourrions-nous le vérifier dans le cadre de notre gouvernance partagée sur le SRDE ?

Pour entrer davantage dans le détail, le dispositif de veille soulève quelques questions : comment seront repérées les difficultés des entreprises ? J'ai déjà obtenu certaines réponses par rapport au fonctionnement des cellules réduites mises en place, mais une anticipation pressentie des difficultés peut-elle être activée, et qui est habilité à le signaler ?

Par rapport au soutien financier exceptionnel aux entreprises, en ce qui concerne les subventions, en fonction de mes propos précédents et compte tenu de la situation, la CFDT ne s'oppose pas à un assouplissement du critère « création d'emplois » dans le sens exprimé par M. DE SAINTIGNON qui me paraît essentiel, à condition qu'une information transparente soit communiquée aux instances représentatives du personnel quand elles existent, sachant que ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les entreprises, ou aux organisations syndicales que nous représentons. En revanche, nous demandons que le critère « maintien dans l'emploi » soit une condition d'octroi des aides. Cela nous paraît essentiel.

En ce qui concerne l'accompagnement des salariés, je rappelle que les négociations nationales en cours nous permettront de voir plus précisément l'effet levier de cet accompagnement. En tout cas, du point de vue de la CFDT, cette mesure s'inscrit dans notre démarche de sécurisation des parcours professionnels, énoncée précédemment, et je pense que le renforcement des dispositifs de formation, également demandé par M. GRISET dans le secteur de l'artisanat, est tout à fait essentiel pour anticiper, voire permettre aux salariés de « se mouvoir » dans cette situation de crise, en leur donnant la possibilité de sécuriser eux-mêmes leur parcours professionnel. L'entreprise porte la responsabilité de la formation professionnelle, comme l'ensemble des intervenants que sont l'État, la Région et les partenaires sociaux.

Toujours pour ce chapitre de l'accompagnement des salariés, je pense qu'il est indispensable de prévoir – c'est peut-être déjà le cas – un suivi exceptionnel, conduit prioritairement par les partenaires sociaux en lien avec le dispositif de suivi et d'évaluation à mettre en place, que j'ai évoqué précédemment. Je pense également qu'il est nécessaire que l'ensemble des mesures proposées soit conditionné par la mise en place d'un accompagnement efficace des salariés. Cela me paraît essentiel en reprenant l'ambition du schéma qui vise à replacer l'humain au cœur du développement économique.

En ce qui concerne le développement de l'innovation, je m'interroge effectivement à la lecture du document sur le suivi de la gestion des emplois et des compétences, car il s'agit là vraiment d'un domaine de compétence des partenaires sociaux alors que le document ne mentionne que la CCI ou les CCI. Plus globalement, dans le cadre de cette mesure, je pense qu'il est nécessaire que l'innovation soit un domaine partagé par l'ensemble des acteurs, afin d'anticiper les conséquences que l'innovation générera en termes d'organisation du travail, de formation, de compétence et de recrutement.

En conclusion, pour faire écho à mon propos liminaire, cette crise financière aura des conséquences certainement douloureuses, mais elle peut présenter une opportunité pour notre région de parfaire la gouvernance partagée du développement économique, en passant notamment par le renforcement d'un dialogue social territorial beaucoup plus construit et plus efficace. Je vous remercie de votre attention.

Mme MERCHEZ.- Au nom de Force Ouvrière, nous entendons parler à juste titre d'un besoin de calme, de prudence et de confiance. Or, en regard du partenariat pour mener des actions en région, avec l'ensemble des personnes et des institutions qui concourent au bon ordre de marche de

l'économie, nous pouvons parfois penser que nous avons très bien fait de mettre en place ce schéma régional de développement économique.

Évidemment, l'ensemble de ces mesures doit être absolument lisible et demeurer cohérent. Chacun doit rester dans le cadre de ses compétences essentielles car quelque part, nous avons également un besoin d'équilibre. Certes, nous devons soutenir les entreprises en difficulté, mais nous avons besoin de poursuivre le travail en matière de création, d'innovation et de recherche, pour aider les entreprises performantes à tirer la région par le haut. Par ailleurs, j'insiste sur le nécessaire équilibre entre l'aide accordée aux entreprises et les contreparties à apporter. Il est vrai que l'on a évoqué précédemment la nécessité de pouvoir disposer d'un peu plus de pouvoir d'achat, et quand nous entendons un employeur du secteur de l'artisanat nous le dire, nous aimerions que ce soit effectivement le cas pour l'ensemble des entreprises, car il est vrai que le pouvoir d'achat crée la demande qui peut engendrer un bénéfice économique pour l'ensemble de la région et de ses acteurs.

La gestion prévisionnelle des emplois est évidemment l'affaire des employeurs et des organisations syndicales. Nous sommes prêts à poursuivre notre engagement dans ce domaine.

Un autre point également essentiel est l'anticipation, et je crois que du fait d'avoir suffisamment anticipé dans notre région et construit un partenariat solide entre tous les acteurs, nous serons en capacité de dominer la situation et de réussir notre pari économique.

Je vous remercie.

Mme Agnes LE BOT.- En tant que secrétaire régional de la CGT, je voulais à mon tour saluer cette initiative car il était utile de pouvoir tenir cette réunion dans cette période, au regard de la situation économique et de

l'emploi. Le premier point sur lequel je souhaite revenir porte sur les caractéristiques de cette crise que nous devons pouvoir bien identifier entre nous. De notre point de vue, nous ne sommes pas dans une crise conjoncturelle mais structurelle, qui ne résulte pas simplement de certains dérapages financiers mais d'années successives de déflation salariale, ou de ce que nous pourrions appeler une récession sociale, qui a contribué et entretient toujours une recherche de rentabilité supplémentaire dans les activités financières.

C'est donc tout un modèle de croissance qu'il faut remettre en question, et pour agir sur ce qui est de bon ton d'appeler « la sphère réelle », il me semble qu'il faut urgemment valoriser le travail et sa place dans la vie économique et sociale. Il s'agit de trouver des leviers non seulement pour amortir les chocs, mais également pour prendre en compte le fait que la reprise ne viendra pas de la rémunération des actionnaires. Je voulais bien le préciser d'entrée de jeu.

J'ai également entendu M. STUSSI évoquer les mesures prises par l'État. Certes, des milliards d'euros sont aujourd'hui débloqués pour les banques et les entreprises, mais le sentiment est largement partagé par les salariés sur le fait que la mobilisation de l'État et des pouvoirs publics en général, pour favoriser l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, est bien faible en comparaison de ces milliards d'euros injectés dans le système financier. La CGT ne dit pas que le niveau de responsabilité est équivalent entre le Conseil régional et l'État, en premier lieu l'exécutif de notre pays et en particulier quand il préside l'Union Européenne. Notre organisation ne dit pas non plus que l'intervention publique n'est pas nécessaire, mais je crois que les mesures avancées aujourd'hui font apparaître un déséquilibre entre les sommes mobilisées pour les entreprises et l'argent destiné à l'accompagnement des salariés.

Pour revenir sur ce qui intéresse plus fondamentalement la CGT au sein de cette conférence permanente, c'est la recherche d'une articulation entre l'économique et la cohésion sociale. En fait, la problématique qui nous semble importante à poser par rapport à l'ensemble de ces mesures est de savoir en quoi elles orienteront les choix stratégiques des entreprises vers davantage d'investissement productif et d'emploi qualifié et vers une nouvelle dynamique salariale. J'ai également en tête les propos de M. PERRAULT qui a évoqué les orientations du SRDE avec l'ambition de placer l'humain au centre du développement économique, et je crois que nous sommes pleinement dans cette problématique. Le fait de replacer l'humain au centre est une impérieuse nécessité, au regard du contexte économique, et à mon avis, ces mesures doivent s'intégrer dans une nouvelle dynamique de développement économique et social.

Je ne citerai qu'un exemple : les dispositions prises en matière de soutien aux petites et moyennes entreprises. La CGT ne formule pas d'opposition d'emblée à l'encontre de ces mesures mais la question à se poser est la suivante : quelle est l'efficacité de ce plan de soutien si nous n'agissons pas en même temps sur la question du débouché interne dans les entreprises ? Or, il me semble que le premier débouché interne est le salaire. Il ne faut pas oublier cette dimension salariale, car encore une fois, si le Conseil régional ne peut agir qu'à son niveau d'intervention, il peut néanmoins conjuguer des mesures incitatives qui valorisent l'emploi, l'investissement, la recherche et le développement, et la qualification des salariés.

Je voudrais insister sur deux points qui nous ont été présentés : par rapport aux mesures en termes de plan de soutien et de dispositif de veille, il y a lieu, de l'avis de la CGT, de franchir le cap vers un pôle public de financement au service de l'intérêt général, qui pourrait intervenir à la fois sur

le soutien aux petites et moyennes entreprises, sur le financement du logement social, sur les infrastructures de transport, sur les politiques industrielles et sur l'aide à l'innovation, et la CGT est tout à fait disponible, de par sa nature de syndicat interprofessionnel, pour proposer des orientations à ce pôle public. J'ai notamment deux remarques à formuler sur la base de cette disponibilité :

1) Dans le cadre de la mission d'enquête sur les finalités de l'intervention publique, un travail a été réalisé et il faut maintenant savoir de quelle façon ces mesures intègrent ses résultats pour l'orienter autrement dans le sens de la croissance et du progrès social. J'ai lu l'intervention d'un député de la circonscription de Maubeuge qui annonçait qu'il n'y avait pas lieu de demander des comptes à une entreprise telle que Maubeuge Construction Automobile, au regard de l'utilisation des fonds publics, mais il me semble que ce n'est pas une attitude politique responsable au regard justement de l'attitude adoptée par un certain nombre de grands groupes.

2) Nous sommes conscients de la nécessité de gagner une plus grande efficacité de l'intervention au niveau des organisations syndicales de salariés et dans ce sens, il faut peut-être mettre à leur disposition un certain nombre d'indicateurs, comme par exemple le niveau de dépendance des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des grands groupes, la pertinence de ces entreprises sur le marché, ou la situation des salariés dont il faut renforcer la capacité d'intervention pour trouver les moyens d'un nouveau modèle de développement – cela a été évoqué entre autres par M. PERRAULT – et de leurs représentants dans les enjeux qui les concernent, notamment en termes de choix stratégique des entreprises. Je souhaite dire ici que, compte tenu de la période de récession qui s'annonce, l'heure n'est plus à la rétention

des informations jugées un peu trop rapidement, à notre sens, comme étant confidentielles par les milieux patronaux.

En ce qui concerne les dispositions en matière d'accompagnement des salariés, j'ai bien noté que la Région sollicitera l'État pour que le pôle « Emploi » étende le dispositif au contrat de transition professionnelle. Néanmoins, si ce dispositif a montré une certaine efficacité en matière de sécurisation financière, il y a tout de même une rupture du contrat de travail, car en dehors de la sécurisation financière, au-delà du contrat de transition professionnelle, il n'y a pas forcément d'emploi à terme. Il n'en demeure pas moins que l'efficacité en matière d'accompagnement et de possibilité d'accès à la formation ne constitue pas une réponse en matière de politique de l'emploi.

On parle de licenciement économique mais ce n'est pas le seul aspect à traiter. Comme cela a soulevé en introduction : *quid* des contrats à durée déterminée et des intérimaires qui sont les premiers à faire les frais de cette crise, puisqu'ils représentent la variable d'ajustement dans la stratégie des entreprises ? Il faut favoriser l'emploi stable correctement rémunéré et la reconnaissance des qualifications. Un des premiers leviers à actionner est le renforcement du pouvoir d'intervention des salariés dans les entreprises. Je crois que notre région avec ses caractéristiques industrielles et ses salariés en auront vraiment besoin, car au final, il s'agit d'éviter qu'un certain nombre d'entreprises, comme nous pouvons déjà le constater dans notre pays, mette en avant la crise pour justifier des licenciements dont rien ne prouve le bien-fondé.

Je pense que la Région et ses élus seraient bien inspirés d'interpeller l'État pour instaurer rapidement une forme de droit de *veto* avec un recours à l'expertise, permettant aux salariés d'intervenir en amont des licenciements, car à mon avis, cette question se posera.

Mme BALMES.- En tant que directrice régionale de la DRTEFP, je précise qu'en ce qui concerne l'accompagnement des salariés en termes de compétence et de qualification, la DRTEFP a apporté cette année plus de 2 M€ dans le cadre du Fonds régional de soutien à l'emploi inscrit au contrat de projet, dont l'objectif est à la fois préventif et défensif pour un certain nombre d'entreprises qui accompagnent la qualification de leurs salariés, avec la possibilité de se reconverter en utilisant les passerelles établies entre les branches professionnelles qui d'un côté, suppriment des emplois et de l'autre, embauchent.

Un accord de développement des compétences est en cours de signature avec les secteurs automobiles et ferroviaires, sachant que le même type d'accord est déjà signé avec le secteur de l'artisanat. Nous accompagnons notamment les très petites entreprises et s'il est vrai que nous pourrions en avoir davantage, en fait, cette forme d'engagement leur paraît un peu compliquée. Il faut savoir que cet accord existe et qu'il est financé. Un nombre important de très petites entreprises a développé des niveaux de qualification pour ses salariés, sachant que ce mécanisme leur semble néanmoins un peu complexe.

Nous travaillons en particulier avec l'industrie automobile, entre autres à Valenciennes, et notamment avec les équipementiers de toute la région, pour essayer de substituer des actions de formation des salariés au chômage partiel. En effet, tant qu'à subir un ralentissement de l'activité et de la production, il est plus intéressant de qualifier les salariés, soit dans les métiers propres aux entreprises, soit éventuellement dans un but de reconversion. Les différentes possibilités doivent être étudiées et non pas improvisées dans l'instant. Nous avons rencontré les organismes paritaires collecteurs agréés pour voir avec eux le niveau de complémentarité, puisque

la Région était présente lors de cette réunion, et la façon d'articuler plutôt la formation que le chômage partiel.

Par ailleurs, le préfet de région a été le premier à saisir le ministre Laurent WAUQUIEZ, pour lui signaler à quel point il serait intéressant d'étendre le dispositif au contrat de transition professionnelle qui a fait ses preuves à Valenciennes. Comme vous l'avez souligné, Monsieur DE SAINTIGNON, 70 % de retour à l'emploi par ce biais ne sont sans doute pas la panacée, mais ce chiffre représente la meilleure performance connue à ce jour, avec d'une part, le maintien du salaire pendant un an – c'est loin d'être négligeable – et d'autre part, un accompagnement dans ce cadre beaucoup personnalisé qu'aucune autre forme d'accompagnement connue, y compris parmi les dispositifs proposés par les partenaires sociaux qui visent davantage de monde mais avec un accompagnement un peu moins proche.

Le Président de la République a effectivement parlé d'étendre le contrat de transition professionnelle, mais bien avant cela, nous lui avons fait savoir par écrit que nous considérons que si quelqu'un était éligible en la matière dans le Nord-Pas-de-Calais, c'était bien la DRTEPF. Est-ce que ce sera appliqué par branche professionnelle ou par bassin d'emploi, sachant que neuf bassins d'emploi sur les vingt identifiés comme étant les plus en difficulté en France, sont situés dans notre région ? Je pense donc que nous avons malheureusement notre mot à dire sur ces sujets, et bien évidemment, en ce qui concerne les perspectives annoncées à plusieurs reprises par les différents intervenants précédents, en matière de continuité professionnelle, l'État est complètement partant, parce que le développement du capital humain constitue tout de même une bonne ressource.

En ce qui concerne l'emploi qui sera évidemment mobilisé, l'État décidera ou pas d'étendre le contrat de transition professionnelle dont il est le

premier financeur, mais il utilisera la ressource « pôle Emploi » pour mettre en œuvre cette extension, si elle est décidée.

M. LEBAS.- Je suis vice-président de la communauté urbaine Lille Métropole, en charge du développement des TPE et PME, en précisant que j'interviens devant vous cet après-midi au nom de M. Michel-François DELANNOY, 1^{er} vice-président en charge du développement économique, qui n'a pas pu se rendre disponible.

Je voulais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous associer à cette séance exceptionnelle de votre conférence. Je vous propose de vous exposer très rapidement les initiatives que nous comptons prendre au niveau de la communauté urbaine pour accompagner cette situation. Vous savez que depuis la prise de compétence en matière de développement économique en 2002, Lille Métropole Communauté Urbaine a développé un mécanisme d'accompagnement des entreprises métropolitaines à certaines étapes de leur développement. Dans le contexte et la conjoncture actuels rappelés par les uns et les autres, il est envisagé de renforcer ce dispositif pour disposer d'un effet de levier plus important sur le développement des entreprises métropolitaines, d'autant qu'au regard de ce contexte économique, Lille Métropole, partenaire du SRDE, souhaite s'engager aux côtés de la Région pour apporter un soutien particulier aux entreprises et PME métropolitaines. Je vous propose de synthétiser rapidement cet engagement de la LMCU qui se traduit en trois initiatives et une sollicitation.

La première initiative qui sera proposée dans les tout prochains jours à l'exécutif communautaire porte sur un soutien financier exceptionnel aux PME métropolitaines, que nous souhaitons mettre en place jusqu'à la fin de l'année 2009, puisque nous accompagnons déjà un certain nombre d'entreprises. Nous avons dénombré 27 entreprises actuellement concernées par une aide financière de Lille Métropole, pour un encours de 2,2 M€. En cas

de difficultés manifestées par les entreprises bénéficiaires de cet accompagnement financier de la part de notre établissement, nous nous engageons, à l'instar du Conseil régional, à examiner au cas par cas les demandes des entreprises, afin de renégocier les conditions contractuelles de versement de ces aides.

La deuxième initiative porte sur un soutien renforcé au développement de l'innovation – j'ai entendu plusieurs orateurs l'appeler de leurs vœux – puisque depuis octobre 2006, Lille Métropole s'est engagée dans l'accompagnement des projets d'innovation des entreprises métropolitaines partenaires des pôles de compétitivité. Nous proposerons donc de renforcer et d'élargir ce dispositif, en poursuivant notre partenariat avec OSEO puisque nous abonderons la convention avec OSEO à hauteur de 1 M€, cette proposition étant faite actuellement dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire 2009 de Lille Métropole Communauté Urbaine. Nous proposerons également d'élargir le bénéfice de l'appui à l'innovation, réservé pour le moment aux entreprises partenaires des pôles de compétitivité, de façon à l'étendre à toutes les entreprises métropolitaines souhaitant développer un projet de Recherche & Développement collaboratif, qui appartiennent aux filières d'excellence définies et connues au sein de la communauté urbaine. Nous proposerons enfin de poursuivre le soutien à la création d'activités innovantes, notamment à travers un effort prioritaire sur l'incubation, dans la mesure où l'objectif est de favoriser l'émergence d'entreprises innovantes et le renouvellement du tissu économique métropolitain, sachant que vous connaissez particulièrement bien ces sujets, à titre personnel.

La troisième initiative que nous souhaitons formuler porte sur une meilleure organisation de l'accès à la commande publique communautaire – j'ai entendu différentes aspirations à cet égard et notamment le souhait de

M. GRISET en matière d'investissement dans les appels d'offres – mais également de l'accès à la commande publique des communes composant la communauté urbaine, pour permettre aux artisans d'avoir un accès plus aisé, toujours dans le cadre des contraintes particulières imposées par le Code des marchés publics. Voilà pour les trois grandes initiatives envisagées.

Par ailleurs, je voudrais, Monsieur le Président, formuler une sollicitation pour que la communauté urbaine de Lille puisse être un véritable relais territorial du dispositif régional de veille sociale et financière. En effet, dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'intelligence économique, Lille Métropole Communauté Urbaine réalise une veille permanente sur la vie des entreprises de son territoire, et à ce titre, elle apprécierait d'être associée en tant que relais du dispositif régional de veille et d'alerte que vous avez annoncé. À notre sens, cela contribuait au suivi en temps réel des évolutions et tendances de l'économie régionale et du pôle tout à fait essentiel que constitue l'économie métropolitaine.

Je précise que ces propositions et initiatives sont d'ores et déjà dans les tuyaux de la gouvernance communautaire, pour être présentées et soumises dès demain par M. Michel-François DELANNOY, lors de la réunion de l'exécutif restreint, sachant qu'en fonction des débats internes que nous aurons, elles pourront faire l'objet d'une délibération ou d'une motion au sein du conseil de la communauté urbaine qui se tiendra le 27 novembre prochain. Nous souhaitons très vivement être intégrés au plan métropolitain de développement économique qui sera contractualisé avec la Région Nord-Pas-de-Calais, au début de l'année 2009.

Voilà ce qu'il en est, Monsieur le Président, des initiatives très concrètes et pragmatiques que la communauté urbaine souhaite mettre en application pour soutenir l'économie dans ce contexte un peu délicat.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est inutile de vous dire que je suis très heureux que Lille Métropole Communauté Urbaine s'inscrive dans la dynamique du SRDE et anime, sur le territoire, les politiques déclinées de l'ensemble du pôle régional. C'est dire si nous serons sur la même longueur d'ondes sur cette question.

M. LAPORTERIE.- Je représente l'union régionale de la CFTC. Je voudrais d'abord remercier le Conseil régional et M. DE SAINTIGNON pour leur réactivité dans la construction de ce plan. J'ai retrouvé dans son ossature une certaine cohérence mais il m'a semblé malgré tout un peu déséquilibré, sachant que j'ai déjà obtenu aujourd'hui un certain nombre de réponses très intéressantes, sur un certain nombre de sujets.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que l'emploi provient de l'entreprise, et qu'il est important de soutenir les entreprises pour favoriser et maintenir l'emploi. En revanche, il est vrai que la cinquième mesure du plan est un peu pauvre par rapport à l'ensemble des autres mesures mises en avant. Il est vrai également qu'il semble nécessaire de revoir dans certains cas, les conditions d'octroi des subventions ou aides aux entreprises en contrepartie d'un certain nombre d'embauches, et je suis effectivement d'accord avec M. PERRAULT sur le fait de les assouplir un peu, mais il faut tout de même nous assurer de maintenir l'emploi. En ce qui concerne les entreprises amenées à être aidées par le Conseil régional, nous pouvons tout de même essayer de leur demander au minimum le maintien de l'emploi.

J'ai bien entendu l'intervention de mon prédécesseur, et je constate que finalement, la communauté urbaine de Lille prend sa part dans un plan qui permettrait de soutenir l'emploi des entreprises. À mon sens, il serait bon que l'ensemble des entités territoriales – départements, communes, communautés urbaines – prenne un peu sa part du fardeau en termes d'aide

pouvant être apportée aux entreprises, puisqu'en conséquence, la même aide est obligatoirement apportée aux salariés de ces entreprises.

J'ai entendu M. STUSSI nous communiquer des éléments très intéressants en ce qui concerne la formation, notamment la volonté d'anticiper par la prévention des ruptures professionnelles par le biais de la formation. C'est simplement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et personnellement, je considère qu'elle peut passer non pas uniquement au niveau de l'entreprise mais également du territoire et du bassin d'emploi. À mon sens, cette disposition serait à mettre en œuvre assez rapidement.

J'ai également entendu un point très intéressant évoqué par M. WILLOT, car il est vrai que quand on parle de TPE et d'artisanat, pour un patron de TPE qui est avant tout un technicien, mais pas toujours un financier, le premier interlocuteur financier qu'il est amené à rencontrer est son banquier. Effectivement, dans le secteur bancaire, cela doit redescendre au niveau de l'agence bancaire locale qui doit également à son tour, en cas de difficultés manifestées par son client, faire remonter l'information et lui donner les orientations ou le chemin à suivre pour prévenir ce type de difficulté.

J'ai entendu Mme BALMES parler de continuité professionnelle. Il est vrai que ce dispositif devrait, à mon sens, être mis en place dans le cadre de la formation professionnelle, mais il faut faire attention à ce qu'il demeure un dispositif de prévention et d'anticipation, pour ne pas en faire un traitement social du chômage.

M. CLAYE.- Je suis délégué général de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile. Pour dire quelques mots du secteur de l'automobile et faire une suggestion, je rappelle que la situation de l'automobile est très

difficile actuellement, comme vous le savez tous. Néanmoins, dans la région, les fondamentaux de l'industrie automobile sont solides et avant l'été, nous étions convaincus – nous le sommes encore – que l'automobile est un moteur de l'économie régionale, parce que nous disposons de superbes outils et d'hommes compétents et motivés. En revanche, aujourd'hui, nous naviguons à vue parce que les volumes de vente sont très variables et très faibles. Pour citer un exemple, l'entreprise Renault qui généralement, communique tous les mois une information à ses fournisseurs, a cessé cette communication en leur disant qu'elle ne sait pas où elle va, sans vouloir leur raconter des histoires.

Le problème que nous rencontrons est le risque d'un effet domino. En effet, certaines entreprises qui seront touchées sont déjà fragiles et du fait de cette baisse des volumes, elles seront encore moins solides puisqu'elles risquent d'être complètement fragilisées. Pour revenir sur l'exemple cité précédemment par M. WILLOT, le dossier PME est connu : une entreprise fragile dont la trésorerie a été mise à mal par des investissements autofinancés et insuffisamment préparés. Nous travaillons déjà sur un dossier lié à la défaillance d'un donneur d'ordre qui a amené la société de *factoring* à demander le remboursement des créances, et malgré l'intervention personnelle de M. WILLOT qui apportait des garanties au titre d'OSEO, le patron de cette PME a paniqué et préféré déposer le bilan, ce qui est bien regrettable.

Je voudrais saluer tous les dispositifs mis en place et que nous avons tout intérêt à faire fonctionner, mais je perçois néanmoins une difficulté, parce qu'au final, le financement vient des banques qui sont incontournables. Nous avons besoin des banques pour financer les entreprises, sachant que c'est par le biais des banques que nous les finançons principalement. Dans un contexte difficile, nous demandons aux banques de financer le BFR d'entreprises un peu en difficulté, alors que ce n'est pas

vraiment dans leurs gênes ni dans leur mode de fonctionnement, ce qui soulève une grosse difficulté.

En ce sens, j'ai une petite suggestion à vous soumettre mais je ne sais pas s'il est possible de la mettre en œuvre. Dans l'exemple cité précédemment, le banquier régional que j'ai rencontré personnellement, a poussé le dossier mais le niveau central parisien lui a répondu qu'il ne financerait pas cette entreprise, avant même que la crise provoque l'effet domino dont j'ai parlé. À mon avis, il faudrait pouvoir rendre les décisions des banques un peu plus transparentes sur ces sujets, et si nous pouvions établir ensemble une grille d'analyse suffisamment transparente au niveau du médiateur du crédit – c'est peut-être un rêve – cela nous donnerait peut-être un outil efficace qui nous permettrait de dédramatiser les situations difficiles. Je ne reproche pas du tout aux banques de faire leur métier et je comprends très bien leur méthode de travail, sachant qu'il est certainement très difficile d'en changer. Elles ne sont pas vraiment là pour faire du financement à risque, et si nous pouvions mettre en place un outil pour rendre les choses plus transparentes et plus efficaces, ce serait peut-être utile.

En ce qui concerne l'assurance-crédit qui soulève également de grosses difficultés, nous pourrions peut-être impliquer les organismes concernés pour mettre en place un effet de levier important, sachant que la plupart du temps, ils ne sont pas présents dans les hémicycles, comme celui-ci, et que cela risque de créer des difficultés.

Comme vous l'avez souligné à juste titre, sans jeter d'huile sur le feu, il faut préparer le rebond qui viendra de notre industrie qui doit rester solide, et si nous pouvons l'aider à s'en sortir, ce sera d'autant plus efficace.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous une réponse technique à apporter sur ce point ?

M. STUSSI.- Vous avez raison de préciser que la difficulté consiste à analyser la situation financière de l'entreprise au regard de ses fondamentaux, en évitant de tout analyser au regard de la crise bancaire et financière. Je sais, même si ce n'est pas encore officiel, que le médiateur du crédit et la Banque de France au niveau territorial disposeront d'une grille d'analyse permettant de sérier chaque dossier en fonction de critères relativement simples, pour orienter les bons dossiers et écarter ceux qui sont voués à l'échec.

En ce qui concerne l'assurance-crédit intégrée dans le dispositif d'accompagnement de lutte contre les effets de la crise bancaire et financière, évoqués précédemment, il est prévu d'inviter les assureurs de crédit à contribuer aux rencontres bilatérales que le TPG et le directeur de la Banque de France tiendront dans chaque département avec les banques, pour témoigner sur leurs actions et les incidents qui pourraient se produire. Cet aspect est effectivement pris en compte, en rappelant que le crédit interentreprises représente le double du crédit bancaire. L'enjeu est fondamental.

Avant de devoir vous quitter, je voudrais revenir sur l'intervention précédente de M. PERRAULT concernant l'alimentation du dispositif de veille que nous devons mettre en place. Je crois effectivement qu'il faudra activer un certain nombre de canaux, sachant que du côté de l'État, nous en disposons d'au moins trois. J'ai déjà mentionné le premier : via la DRIRE, nous avons un certain nombre de remontées d'entreprises industrielles en contact avec la DRIRE. Le deuxième canal est la cellule de veille départementale mise en place par le préfet dans chaque département, en particulier sous l'angle du CODEFI, le comité d'examen des financements des

entreprises, et le troisième canal, même s'il est indirect par rapport à la crise financière et économique, est le réseau DDTEFP/DRTEFP – travail, emploi et formation professionnelle – qui est au contact des entreprises très régulièrement, via les sections de l'inspection du travail ou toute autre démarche.

Ceci dit, il faut effectivement regarder ensemble ces différents canaux pour éviter les redondances et vraiment sérier les dossiers les plus importants, qui méritent notre attention.

Je dois maintenant vous quitter.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour purger la question précédente soulevée par M. CLAYE sur la difficulté des banques à intervenir dans le BFR des entreprises en difficulté, en rappelant que l'effort de la Région aux côtés d'OSEO consiste à garantir 70 % du risque, j'ajoute que la question qui leur est posée est très claire : il s'agit de maintenir les lignes de trésorerie sous une forme adaptée, et ceci dans leur strict intérêt, car si l'alternative est soit de maintenir la trésorerie pour passer une étape difficile, soit de constater la liquidation, le banquier doit faire son calcul et il a intérêt à prendre en compte notre garantie à hauteur de 70 % pour de nombreuses raisons.

Notre souplesse sur cette question sera moyenne et nous serons des observateurs extrêmement vigilants en ce qui concerne l'attitude des banques dans cette période, par rapport à la situation actuelle. Considérant que l'effort fait est considérable, il est de leur responsabilité de permettre aux PME mises en difficulté par une situation conjoncturelle, d'assumer leur court terme. Nous y participons de manière très active, à un très haut niveau de garantie, et nous ne comprendrions pas que les initiatives prises au plan national par le Président de la République, et qui sont considérablement renforcées par l'intervention du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais – nous sommes la

seule région à porter cette garantie à 70 % – ne soient pas intégrées par le réseau bancaire régional.

M. PARENTY.- Je suis vice-président de la communauté d'agglomération. Mon prédécesseur a déjà évoqué le sujet mais je voudrais néanmoins y revenir à travers des cas concrets, sachant qu'en crédit à court terme, l'action conjointe d'OSEO et de la Région est importante.

(Départ M. STUSSI à 16 heures 35)

Les banques prêteuses, notamment en termes de découvert, ont bien compris que si elles voulaient s'inscrire dans un schéma gagnant/gagnant, et non pas perdant/perdant, elles devaient jouer le jeu. Cependant, comme l'a fait mon prédécesseur, j'insiste sur l'assurance-crédit dans la mesure où nous assistons à un schéma de report du crédit sur le banquier et sur le secteur public du fait que l'assurance-crédit qui ne se sent pas concernée, diminue dramatiquement son encours. Nous en arrivons à une situation d'augmentation du BFR et dans ce cas, les banquiers sont beaucoup moins tentés d'aider pour accorder un découvert plus important. Elles veulent bien assumer le découvert en cours d'activité résultant de l'exploitation, mais elles n'acceptent pas de couvrir le besoin d'un nouveau découvert généré par le transfert de l'assurance-crédit vers les banquiers. C'est pour cette raison que j'insiste, Monsieur le Vice-Président du Conseil régional, pour que vous organisiez également une réunion pour les contrats, comme vous avez pu le faire pour le secteur bancaire.

Par ailleurs, si nous voulons assurer une cohérence totale, il faudrait que la Banque de France marque davantage de souplesse dans sa cotation, car effectivement, les banquiers et l'assurance-crédit s'y réfèrent. Cela forme un tout très cohérent.

Enfin, je souligne à l'attention de M. GRISET que les collectivités territoriales sont aussi exemplaires que nécessaire en matière de paiement, puisqu'elles ont l'obligation de payer à 30 jours, et si elles ne le font pas, le trésorier-payeur général leur impute un intérêt.

M. CORBISEZ.- Au nom du Conseil général du Pas-de-Calais, je voudrais réagir aux propos tenus par le représentant de la CFTC sur la réaction de certaines autres collectivités. Il a notamment remercié la LMCU, mais je souligne que les départements ne sont pas absents dans le cadre de ces opérations, puisque nous sommes présents aujourd'hui, en rappelant que les compétences sont bien particulières, même si le département du Pas-de-Calais partage avec OSEO le travail sur l'avenir, notamment sur l'innovation, la recherche et le développement, mais également avec les collectivités locales puisqu'à travers les contractualisations avec les OPCI, nous participons à la création de zones économiques.

Indirectement, nous nous positionnons plutôt sur la part positive de notre discussion de ce jour, c'est-à-dire essayer de parler le plus possible des nouvelles implantations, et comme l'a souligné le président de la CRCI, il s'agit à un moment donné d'évoquer les positifs de la région, pour éviter d'entretenir ce que parfois la presse a tendance à relayer, en obligeant les élus locaux à être plus bavards que nécessaire sur les situations critiques. Je le dis clairement parce que nous le vivons sur le terrain, par rapport à une certaine absence de réaction des élus sur les échos concernant des entreprises qui pourraient être en difficulté.

Je rappelle également que les élus locaux ont besoin d'être informés plus ou moins en temps réel, des situations économiques de leur territoire qui seraient sur le point de capoter, parce que nous sommes également en capacité à un moment donné, d'aider non pas forcément l'entreprise, mais notamment les salariés. Pour répondre à un dernier point évoqué par la

Chambre des Métiers concernant l'importance pour les collectivités de pouvoir intervenir dans la commande publique par rapport aux appels d'offres par allotissement, vous savez, Monsieur le Président, qu'à partir du moment où les entreprises ont « faim », même les grands groupes se précipitent sur les plus petits appels d'offres, sous réserve que les collectivités aient encore des opportunités de lancer des commandes publiques.

Dans notre territoire, y compris dans les petites collectivités, nous sommes plutôt sur la tendance de « faire le dos rond » en attendant que la tempête passe, plutôt que de s'engager sur des investissements qui entraîneraient des dépenses de fonctionnement pour les années suivantes. Nous essayons de patienter, même si nos petits artisans souhaitent un petit appel d'air. Je pense que sur ce point, il faut faire pleinement confiance aux élus locaux dans leur rapport avec leurs artisans, pour répondre à la demande. Je rappelle aux organisations syndicales que nous sommes essentiellement présents sur le développement économique plutôt que dans la gestion de situations de crise qui ne nous permettent pas forcément de répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de donner quelques conclusions aux différentes interventions, je laisse la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer autour de la table.

M. BRUNEEL.- Nous pouvons nous féliciter du dispositif mis en place à travers le SRDE, sachant que cet outil nous permet aujourd'hui de discuter des dispositifs concernant les petites et moyennes entreprises, mais il est également important d'en donner le mode d'emploi concrètement, parce qu'en prenant ma casquette de vice-président chargé de l'économie dans une communauté de communes, avec des TPE et PME sur ce territoire qui vivent des difficultés, j'interviens dans le cadre de ce dispositif en tant qu'élu, avec les services concernés. Je pense que cela fera « boule-de-neige » sur le

territoire mais il est intéressant de disposer du bon mode d'emploi, tant au niveau des élus locaux que des TPE et PME concernées.

Sans vouloir engager un débat philosophique à propos de cette crise financière, il faut souligner qu'elle résulte d'un système financier qui s'est engouffré dans une spéculation outrancière. À l'échelle de la planète, cela représente tout de même le million de dollars, c'est-à-dire l'équivalent de 20 années de production mondiale qui repose sur le sable et le virtuel. Par ailleurs, quand on dit qu'il ne faut pas faire de tapage, soit, mais nous sommes incapables aujourd'hui d'évaluer les pertes d'emploi que cette crise générera. Le représentant de la Banque de France a évoqué dans son introduction le ralentissement qui se manifeste déjà au niveau de la VPC et du bâtiment. Nous avons également parlé de l'automobile, et nous pouvons évoquer dans la région, la situation d'ARCELOR MITALL qui a déjà prévu une baisse de production de 31 %, sachant que les premiers touchés sont les intérimaires. Cela se traduit par des pertes d'emploi effectives que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui.

En même temps, la Région, malgré tous les efforts qu'elle peut organiser et tous les dispositifs qu'elle peut mettre en place, ne peut pas tout résoudre. Compte tenu des pertes effectives ou des menaces de perte d'emploi dans les grosses industries, les petites et moyennes entreprises sous-traitantes sont les plus concernées. Il faut donc tenir les deux leviers à la fois en termes de maintien des grosses industries et des petites et moyennes entreprises. Nous pouvons affirmer que nous aiderons tous les équipementiers dans le secteur automobile, mais une baisse de production dans l'automobile se traduit forcément par une baisse de production des équipementiers automobiles.

En même temps – c'est mon opinion personnelle – il faut que l'État prenne des engagements parce que la Région ne peut pas tout faire. Si l'État

possède 15 % d'actions dans l'entreprise Renault, il doit prendre toutes ses responsabilités à ce niveau-là parce que les collectivités locales ne peuvent pas tout faire.

Mme ZELLER.- Au niveau de la CCI, pour reprendre le propos précis de M. DEPREZ en ce qui concerne les enquêtes menées sur le terrain, nous avons les résultats d'une enquête menée sur Internet, du 17 au 24 octobre, auprès de 5 000 entreprises de la circonscription Grand Lille, et en fait, la situation n'est pas si dramatique que cela par rapport aux premiers résultats recueillis. Les entreprises estiment à plus de 42 % que leur activité sur les six derniers mois est plutôt satisfaisante, et en termes de prévisions pour les six prochains mois, 35 % des entreprises estiment qu'elles risquent de rencontrer des difficultés, mais pour plus de 65 % d'entre elles, la situation est tout de même plutôt stable. Il n'y a donc pas encore de crise *a priori*.

En ce qui concerne la question de la trésorerie qui soulève des difficultés, je rappelle que 90 % de notre tissu industriel est constitué d'entreprises de moins de 10 salariés et de façon tout à fait classique, la trésorerie est l'épine plantée dans le pied de quasiment toutes ces entreprises. Le problème du financement de la trésorerie est courant et classique. Certaines entreprises nous parlent effectivement de leurs difficultés en matière de trésorerie, mais également de leur inquiétude concernant la baisse des commandes et des ventes. Voilà rapidement les résultats de cette enquête qui sera renouvelée en janvier, et nous serons en mesure de vous communiquer les nouveaux résultats pour voir l'évolution des situations par rapport aux éventuelles difficultés qui pourraient survenir d'ici là.

M. ZEMMOURI.- Je m'exprime comme un entrepreneur qui croit beaucoup à l'innovation et à l'action. La mobilisation de tous les intervenants présents dans cette enceinte, est rapide et exemplaire, et je pense qu'il est indispensable que nous transmettions l'information aux concitoyens de notre

région, qu'ils soient entrepreneurs ou salariés, et à tous les acteurs amenés à agir de près ou de loin par rapport à ces entreprises. Il faut également faire appel au civisme des banquiers car ils ne doivent pas oublier qu'un banquier peut avoir une épouse travaillant dans une autre entreprise, qui sera traitée par un autre banquier ouvrant son établissement à cette entreprise en difficulté. Cette notion de civisme est importante et chacun doit comprendre que nous devons tous partager la prise de risque. Ce n'est pas chacun seul dans son coin, mais une prise de risque partagée entre les uns et les autres.

Pour revenir sur l'intervention de Mme ZELLER sur la problématique de nos PME, un aspect est symptomatique dans notre région et de façon générale en France, par rapport à l'Allemagne par exemple : la question des fonds propres qui empêche les entreprises françaises de se développer dans la mesure où leurs fonds propres sont très limités et se basent essentiellement sur la dette. Je crois que nous pouvons profiter de ce contexte de crise – c'est son intérêt – pour apprendre, s'autocritiquer et trouver des solutions. Il faut trouver le moyen d'expliquer à nos patrons de PME qu'il est inutile de maintenir une entreprise sur des fonds propres très peu élevés, en se basant sur une course à la trésorerie qui les empêche de se développer, et qu'ils doivent accepter de partager une partie de leur société avec des fonds d'investissement qui leur permettront de se développer rapidement, et d'atteindre une taille d'entreprise de plus en plus importante.

M. GOSSAERT.- En tant que président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables du Nord-Pas-de-Calais, je vous félicite pour l'organisation de cette séance extraordinaire, sachant que j'accompagne volontairement la présidente de la commission « création ». Notre organisation représente environ 800 confrères et 4 000 collaborateurs, pour 100 000 entreprises gérées. Elle compte 24 élus et cinq permanents, ce qui n'est pas énorme mais à l'échelle du territoire, c'est important dans la mesure

où nous sommes présents quotidiennement aux côtés des entreprises. En fait, nous sommes à 94 % proches des TPE et PME, et nos confrères sont présents sur le terrain tous les jours. Certes, aujourd'hui, nous rencontrons régulièrement des difficultés en ce qui concerne le financement des entreprises, et nous sentons des tensions sur le terrain. En ce sens, je pense que l'intervention précédente traduit une réalité et nous avons peut-être là l'occasion de nous démarquer pour faire jouer la concurrence. C'est une évidence.

Je tiens simplement à souligner que le Conseil de l'Ordre régional des experts-comptables se met à la disposition de la Région et si vous souhaitez faire passer directement des communications à nos confrères, notamment pour leur faire connaître l'existence des actions qui sont menées, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans ce domaine.

Par ailleurs, je peux apporter une réponse à un sujet particulier. Je pense qu'il faut travailler dans la fluidité – c'est essentiel – pour trouver le plus court chemin pour traiter les dossiers. Nous avons passé des conventions avec M. GRISET, pour organiser les choses. Nous avons notamment organisé des CIP au plan régional, sachant que les professions d'avocat et d'expert-comptable sont parties prenantes dans ses sujets, et prochainement, nous organiserons des associations d'aide aux entreprises en difficulté. Tout cela s'inscrit dans une bonne démarche pour les entreprises de notre région.

Je souhaite notamment revenir sur la question de la commande publique car je pense effectivement que l'allotissement représente un soutien important. Je me dois de remercier officiellement nos partenaires – communautés urbaines de Dunkerque et de Lille, Région et Départements - pour le soutien qu'ils ont apporté à un projet intitulé « FACILE », c'est-à-dire faciliter l'accès à la commande avec Internet Lille Europe. Par rapport à ce qu'il s'est passé, j'ai pu être reçu par M. Lionel STOLÉRU et je pense que les

experts-comptables peuvent représenter des vecteurs pour aider et former les PME pour accéder à cette commande publique. À cet égard, les confrères prennent conscience aujourd'hui de ces nouveaux métiers, et encore une fois, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans le développement et l'accomplissement du schéma de développement régional.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autant que derrière un expert-comptable, il y a presque toujours un notaire, pour enchaîner sur une autre prise de parole.

M. ROUSSEL.- Effectivement, il y a souvent un notaire qui traîne derrière l'expert-comptable, et j'y reviendrai dans un instant dans la mesure où j'avais justement noté d'interpeller nos amis experts-comptables sur la question de l'examen du bas de bilan.

J'ai quelques idées à formuler après avoir entendu de très nombreux mots-clés que nous pouvons peut-être décliner autrement. Je suis volontiers les propos précédents de M. ZEMMOURI : le maître mot devrait être la confiance, et le retour de la confiance, parce qu'il y a de quoi avoir confiance. Par rapport aux articles qui peuvent paraître dans un certain grand quotidien régional dont l'objectif est une meilleure vente – il n'est pas le seul dans ce cas – et à la lecture de nos interviews dans de grands hebdomadaires, quand nous parlons de confiance, nous ne sommes pas cités, je tiens à le dire. Je pense que de notre côté, nous devons être les vecteurs de ce mot-clé.

Il me semble également que l'économie « hors-sol », telle que dénommée, qui a entraîné cette crise de valeurs, s'arrêtera sur le plan économique via les États-Unis également. Je pense que dans les mois à venir, les États-Unis seront en mesure de nous dire que la reprise est là et il vaut mieux pour nous, dans le Nord-Pas-de-Calais, être dans l'anticipation, sachant que nous subirons des séquelles lourdes et durables dans certains secteurs, qui auront des effets sur l'emploi. Ce que vous évoquez dans votre note me

paraît effectivement souhaitable à renforcer : évitons le discours alarmiste focalisé sur les mauvaises nouvelles pour au contraire positionner le SRDE en tant que porteur de bonnes nouvelles parce qu'il y en a vraiment dans la région.

Ce n'est pas le moment de se démobiliser, au contraire, c'est le temps des opportunités. Il est temps qu'un certain nombre d'entrepreneurs se réveille pour faire face au chaos. Avec la Chambre des Métiers et le Conseil régional, nous pourrions dans les temps prochains, envisager des transmissions d'entreprise positives, parce que cette démarche n'est pas forcément un geste négatif. Cela peut être un moment important pour une entreprise de se réveiller avec des dirigeants nouveaux qui apportent d'autres idées et valeurs, et un sens plus fort de l'innovation. Néanmoins, soyons prudents par rapport aux aides, quelles qu'elles soient mais notamment les avances remboursables, à destination de certains secteurs en grave difficulté structurelle avec des entreprises susceptibles d'être délocalisées, parce qu'il y a peut-être moyen de faire autre chose sur le plan social. Les idées sont à creuser pour les secteurs difficiles.

Pour revenir au rôle des experts-comptables dans le cadre de la veille financière et économique, je considère qu'ils sont au cœur des dispositifs, ne serait-ce que pour apprendre aux petits entrepreneurs que l'on ne finance pas un investissement à deux ou cinq ans avec du bas de bilan. Quand la trésorerie à court terme est utilisée pour l'investissement, au moindre problème, la solution n'est pas dans le recours au banquier. En revanche, paradoxalement, c'est bien le moment d'aller vers l'investissement sur deux à cinq ans en sollicitant effectivement la banque. En tout cas, cette démarche me semble vertueuse pour les entreprises qui se situent encore dans l'équilibre, à condition de vouloir s'impliquer dans une bonne relation.

Par ailleurs, j'ai entendu le terme « dépôt de bilan » qu'il me semble nécessaire de recadrer, car en tant que juriste, je ne peux pas vous laisser dire cela. Quand un chef d'entreprise est amené à déposer le bilan, il s'agit d'un acte de gestion justifié par des raisons objectives, qu'il se doit d'accomplir. Il faut également tenir compte de la pédagogie des termes : un dépôt de bilan est un acte de gestion qui ne signifie pas la mort de l'entreprise. Il faut cesser cette confusion : la sauvegarde de l'entreprise a fait l'objet d'une loi il y a déjà un certain temps, mais ces termes ne sont pas correctement employés, ce qui est plutôt agaçant, je vous le dis clairement. Soyons attentifs aux mots.

Quant à la récession, il s'agit d'un terme technique obligatoirement utilisé quand le PIB est négatif durant deux trimestres consécutifs, mais cela ne signifie pas forcément que le troisième sera forcément négatif. Je crois qu'il faut vraiment arrêter d'employer tous ces termes sans en connaître peut-être toute l'acception.

Je reconnais que certains mots m'ont un peu fâché par moments.

M. WALLYN.- En tant que conseiller régional et président de la commission extra-régionale de suivi des aides aux entreprises, je ferai quelques remarques. D'abord, la recherche de financements pérennes relève déjà d'un combat récurrent pour les patrons de PME en période normale, et dans le contexte actuel, ce sujet devient un motif principal de préoccupation. Certes, ils peuvent compter sur quelques initiatives publiques dont celle du Conseil régional. Le plan d'urgence de 22 Md€, mis en place pour faciliter l'accès des PME au crédit, apporte un début de réponse mais cela ne saurait suffire sur la durée, et il faudra explorer d'autres voies pour assurer le financement de long terme. C'est pour cette raison que l'idée de créer un pôle bancaire public prend tout son sens aujourd'hui, dans la perspective de fournir des crédits à des taux quasiment nuls en faveur des TPE et PME, afin

de soutenir des projets de recherche et développement, générateurs d'emplois nouveaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne le plan d'action proposé et plus particulièrement le volet « soutien financier exceptionnel aux entreprises » qui vise à assouplir le critère de création d'emploi jusqu'à fin 2009, il nous faut absolument insister sur le principe d'une expertise affinée, en essayant de faire du « sur-mesure » ou du cas par cas, afin d'éviter les effets d'aubaine dans ce cadre. De plus, au-delà de la mise en place d'un dispositif régional de veille, il nous faut réfléchir à médiatiser ce système à travers la mise en place d'un numéro vert régional, en lien avec l'État et la CRCI.

En ce qui concerne le volet curatif dans la perspective des plans sociaux, il nous faut réfléchir en lien avec l'État et les partenaires socio-économiques, à une sécurisation renforcée des parcours professionnels des salariés menacés dans leur emploi, sachant que notre mission d'enquête « sécurité/emploi/formation » répond en partie à cette problématique, puisque nous lançons prochainement une expérimentation en direction des salariés, en lien avec différents OPCA. Cette bonne démarche nous permettra de travailler dans la phase amont, de manière pro active. En ce qui concerne la phase en aval, il nous faut dépasser la structuration de ce dispositif pour offrir un véritable *package* « formation/rémunération » sous la forme d'un Pass-Emploi, en associant à sa construction l'ensemble des partenaires.

Nous vous rappelons également que notre institution régionale agit en matière de formation professionnelle uniquement sur des enveloppes de décentralisation, sans impulser une véritable politique volontariste.

M. VERRAEST.- En tant que directeur adjoint de l'URSSAF de Roubaix-Tourcoing, je voudrais simplement préciser que nos organismes sont évidemment très attentifs aux difficultés des entreprises, notamment à travers

les consignes nationales, précédemment citées, qui nous sont données pour assouplir les possibilités d'étalement des cotisations. De manière générale, nous déplorons le fait que les entreprises qui rencontrent des difficultés de paiement, ne prennent pas directement contact avec nos services. En effet, nous sommes parfois sollicités à travers une intervention d'un autre partenaire – préfecture ou commune – qui nous demande ce qu'il est possible de faire pour tel ou tel dossier, alors que l'entreprise n'a jamais pris l'initiative de contacter l'URSSAF dont elle dépend.

Le message que je veux surtout faire passer est le suivant : dès lors qu'une entreprise connaît des difficultés de paiement, ou sait qu'elle aura rapidement des difficultés à respecter ses échéances, elle doit s'adresser aux services de l'URSSAF, de façon à essayer de trouver ensemble une solution commune d'étalement des paiements pour permettre à l'entreprise de respecter ses obligations.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est effectivement nécessaire de passer par votre case, parce que votre rôle est important.

M. DEPREZ.- Pour réagir rapidement à une des interventions, je pense que dans le plan « 2 000 PME », il faudra inclure un volet « formation des dirigeants » pour leur permettre de mieux appréhender la notion de BFR souvent négligée par les entrepreneurs techniciens, qui voient surtout l'aspect « investissement » mais rarement celui du financement de l'activité, et c'est précisément sur ce point qu'il faudra peut-être également engager un autre type de pédagogie auprès des banquiers, en matière de financement du besoin en fonds de roulement, car il demande plus souvent de vendre le poste « bilan clients » que de proposer de le financer. Ce n'est pas non plus un élément utile à l'économie que de demander de vendre le poste « clients » pour financer le BFR, mais actuellement, c'est la seule réponse que nous

obtenons du secteur bancaire, et je pense qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur cet aspect.

Par ailleurs, pour compléter l'information communiquée par M. DUCROCQ au sujet de l'innovation, demain, une journée est organisée par la CRCI, pour permettre à quelque 700 entreprises de rencontrer les 40 à 50 établissements de recherche, de façon à donner l'opportunité à certaines entreprises de mettre en avant leur projet d'innovation, en rencontrant les ingénieurs de la recherche *ad hoc* pour pouvoir les mettre en œuvre. Nous donnerons une conférence de presse en présence de M. DE SAINTIGNON et du ministre NOVELLI qui vient justement dans le Nord-Pas-de-Calais à l'occasion de cette journée innovante.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelques mots d'abord pour remercier chaque intervention importante et très conforme à ce que représente le SRDE en termes de contribution des uns et des autres. Je précise que toutes ces interventions sont enregistrées et publiées puisqu'elles constituent les actes de notre réunion de travail.

Par ailleurs, nous retrouverons le 2 décembre à 9 heures 30, notre conférence permanente dans la même formation, et en premier point de notre ordre du jour, nous demanderons à la cellule de veille de nous faire un compte rendu de son activité et de son travail.

En ce qui concerne le deuxième point, pour aller dans le sens de la question posée notamment par les organisations syndicales, je suis plutôt favorable d'une part à ce que nous prenions la peine de réunir cette conférence, comme nous l'avons fait aujourd'hui un peu dans l'urgence, aussi souvent que nécessaire, en fonction de l'actualité, et d'autre part, il existe ce que nous appelons la réunion informelle du SRDE, qui rassemble tous ceux qui suivent son activité de façon régulière. Je vous propose donc que cette

commission informelle soit activée davantage dans cette période de crise, et qu'elle soit ouverte aux partenaires sociaux, car il me paraît important que nous puissions évoquer ensemble ces questions, sans pour autant être obligés de réunir l'ensemble de la conférence permanente, même si nous nous engageons à le faire chaque fois que ce sera nécessaire.

Cela nous permettra de faire fonctionner cette commission informelle sur un mode plus court et aussi régulier que nécessaire, et le fait de l'ouvrir aux partenaires sociaux me semble être une bonne réponse à l'ensemble des questions posées, pour voir comment les choses peuvent s'organiser, au-delà de notre accord en ce qui concerne les mesures, en toute transparence : quels types de garantie devons-nous prendre ? Vers quoi nous dirigeons-nous ? Comment se place l'élément humain au cœur de tous les processus qui sont les fondamentaux de notre schéma régional ? Je pense que la meilleure façon de répondre, y compris aux questions très importantes que vous avez soulevées en ce qui concerne la finalité de la prévention économique et de la sécurisation de parcours professionnels, est d'assurer un suivi quotidien, au fil de l'eau, que nous pourrions mettre en pratique dans ce cadre-là, si vous êtes d'accord, pour essayer de prendre les décisions ensemble, sans exclure personne, dans un réel souci d'intégrer toutes les parties prenantes à la réflexion et au débat.

En ce qui concerne la mobilisation des outils, je précise que le *vade-mecum*, évoqué précédemment par le président de la CRCI, sera mis en ligne dans les heures qui viennent sur les sites Internet de la Région et de la CCI, et je crois qu'il faut le diffuser largement de façon à ce que l'accès aux différents dispositifs soit porté à la connaissance de chacun, le mieux possible, sachant que la difficulté de l'exercice, notamment dans le cadre du SRDE, porte sur la complexité liée à deux éléments apparemment contraires. En effet, il faut à la fois diffuser une communication le plus largement et

précisément possible, pour que chaque entreprise susceptible de connaître des difficultés puisse se saisir de ces dispositifs, sans pour autant créer des appels d'air inutiles ou de répandre des informations amplifiées également inutiles qui dramatiseraient excessivement la situation de notre région. Nous devons donc naviguer entre ces contradictions.

Naturellement, nous devons décliner les réunions du schéma régional sur les territoires. C'est l'intérêt des PLDE qui peuvent l'activer autour de ceux qui les animent, mais également à travers les animateurs des CCI, des agglomérations et de l'État, notamment au niveau des sous-préfectures. Nous prendrons des initiatives pour pouvoir décliner sur les territoires ce type d'information qui sera naturellement prolongée des interventions des experts-comptables et des notaires, que j'ai personnellement beaucoup appréciées, et de tous ceux qui sont dans la réalité concrète des situations quotidiennes. Nous devons travailler ensemble de manière forte, sans compter sur la publication du numéro Azur que j'ose à peine mentionner dès à présent parce que je ne l'ai pas en tête, mais qui fait clairement partie de l'information que nous devons communiquer.

Enfin, une autre question est devant nous. Je l'ai évoquée à plusieurs reprises, non pas depuis que la crise se manifeste de manière contraignante mais depuis des mois, avec les organisations syndicales, patronales et de salariés, mais également avec l'État et les principaux collecteurs. Le Conseil régional prend l'initiative avec ses partenaires d'expérimenter un programme de continuité professionnelle. C'est clairement exprimé par rapport aux points d'expression concernant la sécurité sociale et professionnelle, la sécurisation des parcours professionnels ou encore la formation tout au long de la vie, avec les garanties salariales.

Nous le proposerons, c'est-à-dire que nous en parlerons dans la mesure où cette question n'a pas encore complètement abouti. Nous en

sommes aux prémices d'un accord qui est intervenu entre l'ensemble des organisations syndicales et patronales, la Région et l'État dans cette perspective, et dans le respect des négociations nationales actuelles et de la discussion d'une loi à venir, nous voulons à l'intérieur de notre champ de compétences, expérimenter dans un véritable ordre de grandeur, une stratégie de continuité professionnelle qui poursuit deux objectifs nécessairement liés : le progrès des salariés et celui des entreprises, l'un étant indispensable à l'autre. Encore faut-il l'organiser dans une stratégie que nous voulons forte, puissante et partenariale, qui fait déjà l'objet d'un engagement financier non seulement de la Région, mais également des quelques principaux collecteurs prêts à s'investir dans cette aventure tout à fait déterminante pour l'avenir de notre région.

Je pense qu'indépendamment du schéma actuel de la crise, et peut-être plus encore dans le schéma actuel de la crise, la compétition pour les entreprises est lourde et difficile. Une des réponses déterminantes que doivent apporter les entreprises dans le cadre de cette compétition est la montée en puissance de leur efficacité et de leur compétitivité, sachant que pour qu'une entreprise soit plus compétitive, il faut réunir au moins trois conditions que je simplifie à l'extrême :

- 1) Un chef d'entreprise ayant une vision et si ce n'est pas le cas, il est de l'intérêt général de choisir un patron en capacité de tirer l'entreprise vers le haut, dans le respect de notre région, de ses marchés, de ses salariés et de leur devenir.

- 2) Des outils financiers bien adaptés. Nous en avons fait l'écho aujourd'hui et je pense que la Région a progressé dans la clarification des outils adaptés aux aspects financiers pour apporter des solutions aux entreprises, parce que la réponse financière est tout à fait déterminante.

3) Des hommes et des femmes – je pense notamment aux salariés des entreprises – qui tirent leur entreprise vers le haut. Pour cela, il faut que les salariés aient la certitude de la place qui leur est réservée, au-delà des mutations. Nous devons construire cette place avec eux pour leur permettre de progresser dans leur statut et leur devenir professionnel, tout en permettant à leur entreprise de gagner en compétitivité. Ces deux enjeux sont complètement déterminants pour l'avenir des entreprises de notre région, et en particulier les petites et moyennes entreprises.

C'est précisément à ce chantier que nous voulons nous atteler qui s'inscrit dans un plan d'anticipation en ce qui concerne les salariés, avec une vraie volonté de nous situer dans ce champ, mais j'entends également les propos de mon collègue, M. WALLYN, qui tout en approuvant ce plan, nous montre qu'il nous amènera à nous engager dans des processus « emploi/formation » à destination de ceux qui sont les plus démunis et dans une grande difficulté. Nous devons également prendre en compte cet aspect dans notre organisation, mais sachez que tout au long des semaines à venir, nous construirons un plan expérimental que le Conseil régional souhaite pouvoir mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2009, et qui portera sur un nombre significatif de salariés dans le cadre des filières, des métiers et des branches que nous aurons à déterminer en fonction de l'urgence. Nous en ferons l'écho ensemble, dans la mesure où nous ferons avancer cette perspective tous ensemble.

Je voulais le souligner parce que nous avons décidé d'engager cette expérimentation il y a déjà un bon moment, mais sachant que dans le cadre du schéma régional, les différents éléments se discutent à leur rythme – c'est très bien ainsi – je pense que ce plan est d'autant plus d'actualité que nous entrons dans une période difficile. C'est le moment de consolider à la fois les

entreprises et les salariés, en faisant progresser les uns et les autres, car il n'existe pas de plan de continuité professionnelle qui ne prenne pas en compte ces deux objectifs en même temps. En tous les cas, c'est ce que nous nous sommes dit au niveau de la Région avec l'ensemble des partenaires sociaux, et c'est bien vers cela que nous nous dirigeons.

Cette expérimentation portera sur des milliers de salariés dès le mois de janvier, dans le cadre d'un plan de très grande envergure que nous avons l'ambition d'expérimenter au cours de l'année 2009, pour pouvoir l'étendre à terme, en prenant en compte l'ensemble des négociations nationales qui nous apporteront sans doute de nombreux enseignements en la matière.

Je vous remercie vivement les uns et les autres de votre contribution. Je précise à l'intention de M. PERRAULT que la mention « GPEC et CRCI » est une erreur matérielle qui nous a été signalée. Évidemment, ce n'est pas la CRCI qui est une erreur matérielle (*rires*), mais l'association de la CRCI à la GPEC dans le plan « Innovation » est effectivement une coquille et vous avez bien fait de la souligner pour éviter de rester sur cette idée qui serait une erreur.

Je vous remercie vivement de votre présence et je vous dis à très bientôt.

(La séance est levée à 17 heures 14.)